



Cahier thématique • Décembre 2014

L'ACCÈS AU FONCIER, AU SUD COMME AU NORD



OXFAM

Magasins du monde



FIAN Belgique

Rue Van Elewijck, 35
1050 Bruxelles

Tél. : 02/640 84 17
www.fian.org

fian@fian.be
www.fian.be



Oxfam-Magasin du monde

Rue Provinciale, 285
1301 Wavre

Tél. : 010 437 950
Fax : 010 437 969

info@omdm.be
www.omdm.be

AVANT PROPOS

A la veille de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, le mouvement paysan international La Via Campesina déclarait « Notre meilleur espoir pour faire face au changement climatique et nourrir la population croissante de la planète est d'engager un effort mondial visant à donner aux petits agriculteurs et aux communautés autochtones un contrôle sur les terres.¹ »

C'est en effet l'industrialisation de l'agriculture et de notre système alimentaire qui est responsable de 44 à 57 % du total mondial des émissions de gaz à effet de serre. Les pratiques paysannes ouvrent quant à elles des pistes crédibles pour lutter efficacement contre l'ampleur ce phénomène.

Ce sont aussi les paysans qui, grâce à leurs petites exploitations, produisent la plus grande partie de l'approvisionnement alimentaire mondial, principalement pour nourrir leur propre famille, leur communauté et les marchés locaux.

Aujourd'hui, la majorité des exploitations agricoles dans le monde sont petites et concentrées dans moins d'un quart de l'ensemble des terres agricoles. Et ce pourcentage ne cesse de diminuer constamment. Les petites fermes, les paysans et paysannes de toutes parts disparaissent, alors que les grandes exploitations industrielles agricoles s'agrandissent et se concentrent sur de la monoculture destinée à l'exportation.

Au ce début de XXI^{ème} siècle, il y a pourtant une évidence qui échappe à bon nombre de personnes : les terres agricoles sont limitées, et se

raréfient de plus en plus, notamment, à cause de pratiques agricoles non durables et du changement climatique qu'elles précipitent. Une donne qui transforme radicalement la question de la productivité. En effet, si l'on tient compte du critère de la durabilité et de la productivité à l'hectare, les performances des exploitations industrielles -ultra-performantes d'un point de vue strictement économique- deviennent toutes relatives. Or, de ce point de vue-là, l'agriculture paysanne a des atouts considérables, reconnus d'ailleurs par un très grand nombre de scientifique²!

Mais, la question de l'accès à la terre et du maintien de la paysannerie nous renvoie également à des enjeux éminemment démocratiques. Garder le contrôle sur nos terres cultivées, c'est en effet maintenir un accès régulier, permanent et libre, à une alimentation qui corresponde à nos besoins et à nos attentes. Un droit qu'il convient de faire valoir face à une logique spéculative sans merci qui voudrait que cela soit ceux qui possèdent les terres agricoles qui décident de notre avenir alimentaire.

Dans ce cahier thématique, nous vous proposons 6 analyses qui expliquent plus en détails la problématique de l'accès au foncier, au Sud comme au Nord, et laissent entrevoir quelques pistes et moyens d'action pour favoriser le développement de la paysannerie.

■ **Corentin Dayez**
Animateur Thématique



NOTES

1 La solution au changement climatique passe par nos terres, La Via Campesina | GRAIN, Décembre 2014

2 Évaluation Internationale des Connaissances, des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement avril 2008 – mieux connu sous l'acronyme IAASTD

PRESSION CROISSANTE SUR LES TERRES MONDIALES

De tout temps, les Hommes ont entretenu une relation étroite et privilégiée avec la Terre, qu'elle soit lieu de vie, Mère nourricière, référence sociale ou repère identitaire, lieu de tradition ou espace de création culturelle, réserve de vie et de biodiversité, ou encore bien économique et marchand, ... Ces dernières années, la dimension économique a pris une importance croissante, particulièrement depuis la prise de conscience de la rareté des terres face aux appétits consuméristes de la population mondiale. Cette pression sur les terres et les luttes pour son contrôle ne vont pas sans s'accompagner de risques pour l'équilibre de notre environnement et pour la survie de millions de petits paysans à travers le monde.

SITUATION DES TERRES MONDIALES

Notre petite planète « Terre » est baignée par les mers et les océans, qui recouvrent plus de deux tiers de la surface du globe. Les terres émergées représentent environ 15 milliards d'ha. Plus d'un tiers de cette surface est constitué de terres non fertiles (déserts, glaciers et autres). Les forêts, poumons de notre planète, recouvrent un peu plus d'un quart de l'espace.

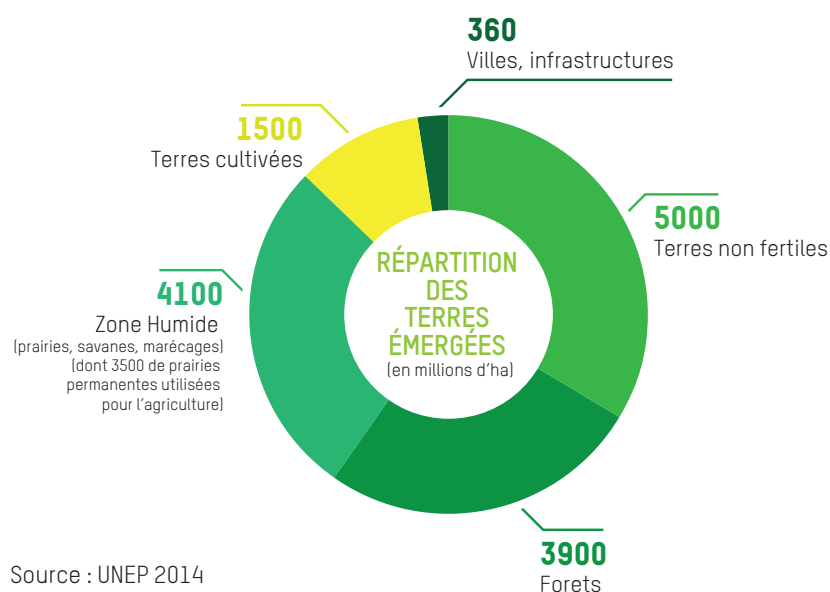
A côté des forêts, on retrouve les zones humides (prairies, savanes, marécages), qui occupent un espace important (4,1 milliards d'ha) et jouent un rôle essentiel pour l'équilibre écologique de la planète. Une partie importante des prairies et savanes sont utilisées en agriculture, notamment pour faire paître le bétail. Les terres cultivées (ou terres arables), elles, représentent environ 10 % des terres émergées, soit un peu moins d'1,5 milliards d'ha. Enfin les zones bâties et les

infrastructures (villes, industries, loisirs) s'étalent actuellement sur environ 360 millions ha (2%)¹.

L'ABONDANCE DES TERRES : LA FIN DE L'ILLUSION

Jusqu'à présent, nous avons vécu avec le sentiment que les terres étaient largement suffisantes pour combler nos besoins. Nos sols et

nos sous-sols regorgeaient de ressources que l'Homme devait exploiter pour assurer son développement. Dans le domaine de l'agriculture, chaque année, de nouvelles terres étaient mises en culture tandis que les progrès, réalisés grâce à l'industrialisation et à la révolution verte², ont permis une augmentation significative de la productivité et des rendements agricoles. Depuis les années 60' jusqu'à aujourd'hui la production agricole mondiale a augmenté plus vite que la croissance démographique³. Nous vivions dans l'illusion d'un monde de (sur) abondance où la gestion des surplus devenait plus problématique que les pénuries. Cette surabondance n'avait, certes, pas (encore) permis de résoudre le problème de la faim, mais c'était principalement dû aux déficiences du système alimentaire et au manque d'accessibilité économique



des populations défavorisées, plutôt qu'à une carence de production.

Le sentiment de surabondance a été sérieusement ébranlé lors des crises alimentaires de 2007/8. Suite à une conjonction d'événements (baisse des stocks alimentaires, sécheresse dans certaines régions, augmentation du prix du pétrole ...), les prix de certaines matières agricoles de base (riz, maïs, blé) ont connu une flambée inédite sur les marchés internationaux. Cette flambée des prix a provoqué des émeutes de la faim dans plusieurs pays pauvres, fortement dépendants des importations de denrées alimentaires, qui n'étaient plus en mesure d'assurer un approvisionnement en denrées de base pour leurs populations. Cette situation a été exacerbée par le choix de certains grands pays producteurs de freiner leurs exportations. Après une accalmie sur les marchés agricoles en 2009, de nouvelles flambées des prix ont eu lieu en 2010-2011-2012 provoquant de nouvelles crises alimentaires dans certaines régions du monde. Le commerce agricole mondial était enroué ! Après une longue période de prix des matières agricoles maintenus à des niveaux historiquement bas (1975 – 2008), les experts s'accordent à présent pour annoncer une tendance à la hausse des prix sur les marchés agricoles et fonciers au cours des prochaines décennies.

PRESSIION SUR LES TERRES MONDIALES : LES CAUSES

Il est essentiel de comprendre la tension croissante qui se crée sur le marché foncier entre d'un côté une demande de terres, qui augmente inexorablement, et de l'autre côté

ENVOLÉE DES PRIX DES MATIÈRES AGRICOLES



Source : FAO 2012

une disponibilité de terres (arables), qui atteint des limites.

L'appétit grandissant pour les terres est poussé par les causes structurelles suivantes :

- la croissance démographique (9 milliards de personnes prévues pour 2050), entraînant une pression supplémentaire sur les terres pour l'alimentation et le logement ;
- la surconsommation dans les pays riches, notamment la surconsommation de viande, qui demande des quantités importantes de céréales pour nourrir le bétail⁴ ;
- la transition alimentaire dans les pays émergents et la montée d'une classe moyenne, dont les modes de consommation se calquent de plus en plus sur les pays occidentaux ;
- l'expansion des agrocarburants et des autres produits issus de la biomasse, qui entrent en concurrence avec la production alimentaire et demandent de nouvelles terres arables pour leur production ;
- l'arrivée de nouveaux investisseurs et le développement de pratiques spéculatives sur les marchés agri-

coles et fonciers suite à l'éclosion de la bulle financière dans l'immobilier (subprimes).

Parallèlement à cette augmentation de la demande, la disponibilité des terres, elle, atteint ses limites. Cela est dû, tout d'abord, au mouvement d'urbanisation croissante, ainsi qu'au développement des infrastructures pour l'industrie ou les loisirs, qui grappillent chaque année du terrain sur les terres agricoles. Or, les terres entourant les villes, sont souvent les plus fertiles. D'autre part, la (sur) exploitation des terres cultivées et l'utilisation intensive d'engrais et de pesticides entraîne une inquiétante dégradation des sols. Selon l'agence des Nations-Unies pour l'environnement, 23 % des sols mondiaux seraient affectés. Cette dégradation des sols provoquerait l'abandon de 2 à 5 millions d'ha de terres cultivées chaque année⁵.

PRESSIION SUR LES TERRES MONDIALES : LES CONSÉQUENCES

La demande croissante en terres d'un côté et l'urbanisation et la dégradation des sols de l'autre, nous forcent



à trouver chaque année de nouvelles terres. Entre 1961 et 2007, les terres cultivées ont progressé de 11 % aux dépens des forêts et des zones humides⁶. Or cette expansion incontrôlée n'est pas sans risque pour le fragile équilibre de nos écosystèmes. Les déforestations liées à l'agriculture sont, en effet, un important facteur du changement climatique. A cet égard, une étude commanditée par la Commission européenne a mis en évidence le rôle joué par la consommation des Européens – et leurs habitudes alimentaires en particulier – dans la destruction des grands massifs forestiers tropicaux⁷. L'Europe est ainsi responsable de plus du tiers de la déforestation liée au com-

merce international, soit une surface équivalente à 9 millions d'ha (3x la Belgique) pour la période 1990-2008⁸.

Autre conséquence importante liée à l'expansion des terres cultivées : la perte de la biodiversité. Cette perte de biodiversité est particulièrement dramatique suite à l'extension des monocultures agroindustrielles, qui entraînent une standardisation des cultures, une utilisation intensive d'engrais chimiques et de pesticides, et le recours aux OGM. Les monocultures se sont particulièrement développées pour les cultures destinées à l'alimentation du bétail (soja, maïs) ou plus récemment pour les cultures destinées à la production d'agocar-

burants. Bien que moins médiatisé que le changement climatique, le problème de la perte de la biodiversité est pourtant tout aussi préoccupant. Nous atteignons des seuils critiques et il existe un risque d'effondrement de certains écosystèmes, pourtant indispensables pour la survie de nombreuses espèces animales et la durabilité de nos modes de vie¹⁰.

Outre les conséquences environnementales, l'augmentation de la pression sur les terres a également des conséquences humaines et sociales. La terre étant devenue un bien rare et précieux, elle a acquis une valeur économique et géostratégique importante. Le foncier attire les convoitises d'un nombre croissant d'acteurs (entreprises de l'agroalimentaire, Etats, fonds d'investissement, fonds spéculatifs, élites locales, etc.), qui cherchent à en acquérir le contrôle, soit pour en exploiter les ressources naturelles et minières, soit comme bien primaire pour la production de matières alimentaires ou énergétiques, ou encore comme simple capital de rente ou de spéculation. Cette concurrence s'effectue souvent aux dépens des populations locales marginalisées (paysans, pastoralistes, indigènes, femmes), qui perdent ainsi le contrôle de leur principal source de subsistance au profit de ces acteurs puissants (voir analyse 2 du cahier thématique sur l'accaparement des terres).

JUSQU'OU POUVONS NOUS ALLER ?

Cette pression inquiétante sur les terres mondiales est devenue un sujet de préoccupation de la communauté internationale, alertée par les organisations environnemen-

tales et de développement. Des études scientifiques se développent pour tenter de mieux identifier les tendances en ce qui concerne l'utilisation des terres dans le futur¹⁰ et, surtout, pour déterminer les limites soutenables de cette expansion¹¹. Quoiqu'il en soit des débats sur les chiffres, toutes les études montrent que notre mode de développement exerce une pression trop importante sur les terres et outrepassé les capacités d'absorption de nos écosystèmes.

Les habitudes de consommation des pays riches portent à cet égard une responsabilité importante. Une étude évalue la consommation moyenne de terres des européens à 1,3 ha par habitant, tandis que des pays comme l'Inde ou la Chine n'utilisent que 0,4 ha par habitant¹². Par ailleurs, l'Europe serait le continent le plus dépendant de « l'importation des terres » : près de 60 % des terres utilisées pour satisfaire la demande en produits agricoles

ou forestiers proviendraient de l'extérieur du continent¹³. Cela signifie que l'Europe fait supporter les impacts de sa consommation principalement aux pays en développement. Elle contribue dès lors aux conflits fonciers mondiaux¹⁴.

NÉCESSITÉ D'UNE TRANSITION

Ces constats alarmants doivent nous inciter à changer en profondeur nos modes de consommation et de production. L'Europe doit impérativement réduire son empreinte écologique sur les terres mondiales, en diminuant son niveau général de consommation. Il est particulièrement urgent de réduire notre consommation de produits extrêmement gourmands en terres, comme la consommation de viande ou les agrocarburants. Des mesures sont également urgentes pour limiter la surconsommation et le gaspillage, notamment en encadrant mieux les pratiques des industries de l'agroalimentaire. De manière plus générale nous

devons penser une transition vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et des droits humains, à travers des modes de production agroécologiques et une relocalisation des systèmes alimentaires. Enfin il est nécessaire de redonner à la Terre ses dimensions sociales et culturelles au-delà d'un simple bien marchand.

■ Manuel Eggen

Chargé de recherche et plaidoyer, FIAN Belgium

NOTES

- 1 Charvet J-P, « Atlas de l'agriculture : Comment nourrir le monde en 2050 ? », Atlas autrement, 2012.
- 2 Le terme « révolution verte » désigne le bond technologique réalisé en agriculture au cours de la période 1960-1990. Elle repose principalement sur la sélection de variétés agricoles à haut rendement, l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires et sur les méthodes d'irrigation.
- 3 Entre 1960 et 2005, la production mondiale de nourriture a augmenté de 225 pour cent alors que la population mondiale est passée de 3,02 milliard à 6,46 milliards (+114%).
- 4 Cette surconsommation s'accompagne de son corollaire : le gaspillage alimentaire. D'après la Commission européenne, près de 50 % de la nourriture est gaspillée dans l'UE des 27. Voir European Commission, Preparatory study on food waste across EU 27, octobre 2010. http://ec.europa.eu/environment/eussd/pdf/bio_foodwaste_report.pdf
- 5 UNEP (2014), Assessing Global Land Use: Balancing Consumption with Sustainable Supply. Summary report for policy makers.
- 6 UNEP (2014), op.cit., p.9
- 7 European Commission, (2013). The impact of EU consumption on deforestation: Comprehensive analysis of the impact of EU consumption on deforestation. [http://ec.europa.eu/environ-](http://ec.europa.eu/environ-ment/forests/impact_deforestation.htm)
- 8 Le Monde, « L'Europe importe massivement des produits liés à la déforestation », 3/07/2013. [http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/07/03/l-europe-im-](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/07/03/l-europe-importe-massivement-des-produits-lies-a-la-deforestation_3440966_3244.html)
- 9 UNEP, « New Vision Required to Stave Off Dramatic Biodiversity Loss, Says UN Report », press release, 10/05/2010. [http://www.unep.org/ecosystemmanagement/News/PressRelease/](http://www.unep.org/ecosystemmanagement/News/PressRelease/tabid/426/language/en-US/Default.aspx?DocumentID=624&ArticleID=6558&Lang=en)
- 10 UNEP (2014) « d'ici 2050 nous pouvons avoir entre 320 et 849 millions d'ha de terres naturelles converties en terres cultivées ». - FAO (2011), How to feed the world in 2050? "FAO projects that by 2050 the area of arable land will be expanded by 70 million hectares, or about 5 percent." - Lambin and Meyfroidt 2011, "Global land use change, economic globalization, and the looming land scarcity" : "the additional total land demand is currently of 9.5 to 26.4 million hectares per year".
- 11 Le récent rapport du Groupe de travail sur les Terres et les sols (Working group on Land and Soils) du Programme des Nations-Unies pour
- 12 Lugschitz, B., Bruckner, M., Giljum, S. (2011), Europe's global land demand - A study on the actual land embodied in European imports and exports of agricultural and forestry products, Sustainable Europe Research Institute (SERI). <http://seri.at/en/global-responsibility/2011/10/19/europes-global-land-demand-a-study-on-the-actual-land-embodied-in-european-imports-and-exports-of-agricultural-and-forestry-products/>
- 13 Ibidem
- 14 Friends of the Earth Europe, « Hidden impacts: How Europe's resource overconsumption promotes global land conflicts », 2013. http://www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/foee_report_-_hidden_impacts_-_070313.pdf

ACCAPAREMENT DES TERRES. QUELLES RESPONSABILITÉS DE LA BELGIQUE ?

L'accès à la terre est une condition essentielle pour la réalisation du droit à l'alimentation de nombreuses populations à travers le monde. Pourtant, malgré les recommandations internationales pour un accès plus équitable aux ressources foncières, on assiste à un phénomène d'accaparement des terres par des acteurs puissants (Etats, entreprises, acteurs financiers, élites nationales) aux dépens des populations locales. Loin d'être un phénomène lointain, l'Europe et la Belgique ont une responsabilité directe dans les accaparements des terres. Les ONG demandent des changements politiques et une remise en question de nos modes de consommation pour arrêter cette spoliation des ressources aux dépens des populations marginalisées.

L'ACCÈS À LA TERRE : UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR LA RÉALISATION DES DROITS FONDAMENTAUX

Dans son rapport sur « l'accès à la terre et le droit à l'alimentation », l'ancien rapporteur spécial des Nations-Unies pour le droit à l'alimentation, O. De Schutter met en évidence **pourquoi l'accès à la terre et la sécurité d'exploitation sont indispensables pour la réalisation du droit à l'alimentation de millions de personnes à travers le monde**. Il s'agit principalement des petits producteurs, des paysans sans terre, des pastoralistes, des peuples autochtones, et d'autres groupes marginalisés vivant en zones rurales. Ces populations dépendent en effet directement de la terre pour produire leur nourriture et tirer des revenus minimum pour assurer leur subsistance et celle de leurs fa-

milles¹. L'accès à la terre et aux ressources naturelles leur permet également de trouver un endroit et des matériaux pour se loger, de trouver du bois pour se chauffer, de se soigner par les plantes médicinales, etc. Pour ces populations, la protection de leur accès à la terre est une condition essentielle pour la réalisation de plusieurs droits fondamentaux.

En 2012, suite à un long processus participatif avec la société civile, les Etats ont adopté des **Directives sur la gouvernance foncière**². Ces Directives insistent sur la nécessité de protéger les droits fonciers légitimes au profit des populations marginalisées, y compris lorsque les populations ne bénéficient pas de titres officiels (droit coutumier, droit d'usage et de jouissance, droits informels, etc.). Les Directives insistent également sur la nécessité

de favoriser une plus grande équité foncière, par exemple à travers des programmes de réformes agraires, et d'assurer la protection des biens communs. Malgré ces recommandations claires au niveau international, on assiste au contraire à une aggravation de la concentration foncière et à une nouvelle ruée sur les terres mondiales, particulièrement depuis la flambée des prix des matières agricoles à partir de 2007/2008 (Voir analyse 1 : pression sur les terres mondiales).

Notons par ailleurs que certains rapports des institutions internationales de développement ont mis en évidence que la **croissance économique est en général plus forte et, surtout, mieux partagée lorsque les populations ont la garantie d'un accès équitable à la terre**³.

UNE LUTTE ACCRUE POUR LE CONTRÔLE DE LA TERRE

Auparavant, la terre n'était pas perçue comme une valeur d'investissement rentable. Elle était laissée entre les mains des producteurs agricoles. Même les entreprises de l'agrobusiness avaient tendance à laisser la charge de la production agricole aux paysans, préférant se concentrer sur les marchés plus rentables en amont de la chaîne de production (machineries et outillages, semences, engrais) ou en aval (négoce, transformation, dis-

tribution). Mais depuis une dizaine d'années, et particulièrement depuis les crises alimentaires, les **entreprises de l'agrobusiness**, ont tendance à renforcer leur contrôle sur les terres et à amplifier l'intégration verticale de leur mode d'exploitation⁴. Par ailleurs, certains **Etats**, fortement dépendants des importations sur les marchés internationaux, ont cherché à acquérir des terres arables dans d'autres pays, pour assurer directement leur approvisionnement en produits agricoles.

Ces dernières années, et particulièrement depuis l'éclatement de la bulle financière sur le marché immobilier (subprimes), on a également vu une série de **nouveaux acteurs financiers s'intéresser aux marchés agricoles et fonciers**, renforçant ainsi la spéculation sur les terres et la volatilité des prix sur les marchés des matières agricoles. Pour renforcer la mobilisation du public face à ce phénomène, plusieurs ONG belges ont lancé la campagne « On ne joue pas avec la nourriture » pour inviter les citoyens à interpeller les institutions financières impliquées dans ces pratiques spéculatives⁵.

QUELLE EST L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE ?

Il est extrêmement difficile de mesurer l'ampleur du phénomène d'accaparement des terres. Bien que certaines informations concernant des transactions foncières aient été largement relayées dans la presse, allant jusqu'à provoquer des renversements de gouvernements⁶, la grande majorité des « deals fonciers » sont négociés dans la plus **grande opacité**. A cet égard, il faut



© Titom License Creative commons

toutefois souligner plusieurs initiatives, souvent portées par la société civile, qui permettent de collecter des informations sur les transactions foncières⁷. Les recherches les plus approfondies, s'appuyant sur ces bases de données, estiment entre **50 et 80 millions d'ha de terres concernées par les transactions foncières**, ayant fait l'objet de vérification croisées, depuis le milieu des années 2000⁸. Mais il se pourrait que ces chiffres ne représentent que la pointe visible de l'iceberg. Dans un rapport de 2011, Oxfam estime que le phénomène concernerait plus de 227 millions d'ha, soit plus de 15 % des terres arables qui

auraient changé de main depuis 2000⁹. Le continent le plus touché est l'Afrique, qui accueillerait plus de la moitié de ces nouveaux investissements fonciers.

S'ACCAPARER LA TERRE DES AUTRES POUR QUOI FAIRE ?

Les **objectifs des investisseurs** sont de différents ordres. D'après les données du landmatrix¹⁰, les principales destinations des terres accaparées sont : les cultures agricoles pour l'alimentation humaine et animale, les cultures destinées aux agrocarburants et les projets forestiers. On retrouve ensuite d'autres

objectifs comme les projets d'extraction minière, l'élevage, ou encore le développement des infrastructures pour le tourisme ou l'industrie, etc. Il est à noter que certains investissements sont effectués à titre purement spéculatif et dès lors ne cherchent pas directement à mettre la terre en production. Cela remet en cause la rhétorique des investisseurs, qui insistent sur l'opportunité des investissements à large échelle pour augmenter la productivité mondiale.

QUELLES RESPONSABILITÉS DE L'EUROPE ET DE LA BELGIQUE

Les accaparements de terres sont souvent présentés comme un phénomène mondial, engageant des intérêts d'Etats lointains (Chine, Inde, Etats du golfe), sur lesquels nous avons très peu d'emprise. Cette vision ne tient pas compte du rôle des entreprises multinationales, dont beaucoup ont leur siège basé dans les pays occidentaux, ni de l'impact de nos choix politiques et des pressions que nos modes de production et de consommation exercent sur les terres mondiales. Pour mettre en évidence nos res-

pensabilités, un collectif d'ONG belges a publié un rapport intitulé «Ruée vers les terres. Quelles complexités belges dans le nouveau Far West mondial?», qui a été présenté au Parlement fédéral en juin 2013¹¹.

LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX AGROCARBURANTS

L'Union européenne s'est fixée un objectif d'utiliser 10 % d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020. Concrètement les Etats-membres comptent atteindre cet objectif en recourant essentiellement aux agrocarburants de première génération, c'est-à-dire des carburants produits à partir de matières premières agricoles (cannes à sucre, maïs, colza, betteraves, etc.). Cette expansion des agrocarburants est une des principales causes des accaparements de terres et a été largement dénoncée par les ONG et par des experts internationaux¹². Malgré cela, la Belgique continue de promouvoir les agrocarburants, en subsidiant gracieusement le développement de l'industrie et en adoptant des lois qui obligent à augmenter le taux d'incorporation des agrocarburants dans nos pompes à essence¹³. Alors

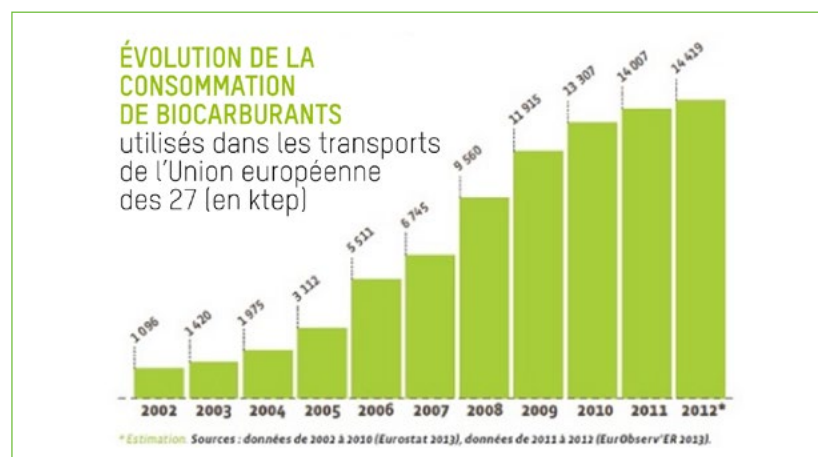
que pour la première fois en 2013, la consommation d'agrocarburants a reculé dans plusieurs pays de l'UE, cette consommation a continué à augmenter en Belgique grâce aux politiques de soutien public.

DES POLITIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES QUI CRÉENT LA DÉPENDANCE

Depuis les années 90, la Politique Agricole Commune de l'UE (PAC) a progressivement délaissé un objectif d'autosuffisance alimentaire pour jouer davantage le jeu de la libéralisation économique. Résultat : alors que l'Europe s'est spécialisée dans certains secteurs de production et dans la transformation de produits alimentaires, elle est devenue de plus en plus dépendante des importations de matières premières agricoles. L'UE est, de loin, le premier importateur mondial de produits agricoles¹⁴! Des centres de recherche ont évalué à plus de 48 millions d'ha la surface totale des terres nécessaires aux importations européennes¹⁵, soit 16 Belgique pour cultiver les matières agricoles importées par l'UE. Deux cultures sont particulièrement illustratives de notre dépendance :

- Le soja, qui est largement utilisé pour l'alimentation de notre bétail et dont les importations mobilisent à elles seules près de 20 millions d'ha de terres à l'étranger ;
- l'huile de palme, non produite en Europe, et qui se retrouve pourtant dans la moitié des produits alimentaires vendus dans nos supermarchés.

Par ailleurs, le manque de régulation des pratiques des entreprises



de l'agroalimentaire s'accompagne d'une surconsommation et d'un gaspillage alimentaire. Près de 50 % d'aliments sains sont gaspillés chaque année dans l'UE¹⁶, ce qui exerce inutilement une pression sur les terres arables.

LES POLITIQUES COMMERCIALES ET LA PROTECTION DES INVESTISSEURS

Etant donné sa forte dépendance en matières premières (agricoles, mais aussi minières, énergétiques), l'Europe cherche à s'assurer un approvisionnement, à bas coût, à travers différents instruments commerciaux (accords de libre-échange, accord de partenariat économique, systèmes préférentiels, etc.). D'autre part, à travers des accords d'investissement, l'Europe vise à favoriser et protéger les investissements de ses entreprises à l'étranger. Ces accords instaurent un environnement économique favorable aux accaparements de terres, dans la mesure où ils encouragent les investissements des grandes entre-

prises multinationales et des productions dirigées vers l'exportation plutôt que les productions vivrières et le développement d'un marché local. Cette (sur) protection des investisseurs contraste avec la faible sécurité foncière des populations locales, particulièrement lorsque celles-ci occupent les terres sous des régimes précaires (droit coutumier, droit d'usage, droit de jouissance, etc.).

A cet égard, le rapport des ONG belges pointent plusieurs entreprises belges directement impliquées dans des acquisitions foncières à large échelle à l'étranger¹⁷. Certains cas ont fait l'objet d'enquête sur le terrain et ont révélé les oppositions des populations locales et les impacts négatifs sur leurs conditions de vie¹⁸. Malgré les interpellations effectuées par les ONG, les investissements n'ont pas été remis en question. Nos politiques n'hésitent d'ailleurs pas à venir directement à la rescousse de nos entreprises lorsque leurs intérêts sont en danger. C'est le cas, par

exemple, de notre ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, qui est intervenu en 2012 auprès du gouvernement de la République démocratique du Congo, lorsqu'une loi menaçait de limiter les acquisitions de terres agricoles par des étrangers, menaçant ainsi directement de nombreux investisseurs belges actifs en RDC19.

MAIS ENCORE...

Le rapport des ONG pointent encore d'autres secteurs qui ont une influence sur les accaparements de terres :

- certains financements de la coopération internationale liés à des accaparements de terres²⁰;
- le manque de régulation des acteurs financiers, laissés libres de spéculer sur les matières agricoles;
- ou encore les risques que pourraient représenter certains investissements fonciers effectués dans le cadre du marché du carbone .

■ Manuel Eggen

Chargé de recherche et plaidoyer, FIAN Belgium

NOTES

- 1 O. De Schutter, « Accès à la terre et droit à l'alimentation », Rapport présenté à la 65^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 2010 [A/65/281].
- 2 « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », Directives adoptées au sein du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale, Rome, mai 2012.
- 3 Deininger K., "Land Policies for Growth and Poverty Reduction". World Bank Policy Research Report, Banque mondiale, 2003.
- 4 Lorenzo Cotula (2012), « The international political economy of the global land rush: A critical appraisal of trends, scale, geography and drivers », Journal of Peasant Studies, p.664-665.
- 5 <http://www.onnejoepasaveclanourriture.org/>
- 6 A Madagascar, le projet de location de 1,3 millions d'hectares de terres négocié par la société sud-coréenne Daewoo Logistics et le gouvernement de l'époque été à la base d'importants soulèvements sociaux, qui ont conduit au renversement du régime début 2009 et à la mise en place d'un gouvernement de transition qui s'est empressé de déclarer l'annulation du projet.
- 7 On soulignera notamment les initiatives suivantes :
 - Landmatrix (www.landmatrix.org) : il s'agit d'une base de données répertoriant des

- acquisitions foncières à large échelle sur base d'une diversité d'information.
 - Farmlandgrab (www.farmlandgrab.org) : site web répertoriant des rapports médiatiques et des informations de la société civile sur des cas d'accaparement de terres.
 - Atlas EJOLT (www.ejolt.org) : site répertoriant des conflits environnementaux dont une grande partie tourne autour de problèmes fonciers.
- 8 Pour un relevé des principaux rapports sur les surfaces concernées voir HLPF, 2011. Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2011, p.16.
- 9 Oxfam. 2011. Land and power: the growing scandal surrounding the new wave of investments in land. Oxford: Oxfam. Available from: <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp151-land-power-rights-acquisitions-220911-en.pdf>
- 10 <http://landmatrix.org/en/get-the-idea/dynamics-overview/>
- 11 F. Delvaux et al. 2013, « Ruée vers les terres. Quelles complicités belges dans le nouveau Far West mondial ? », CNCD, Bruxelles.
- 12 O. De Schutter, Note on the Impacts of the EU Bio-fuels Policy on the Right to Food, Statement based on letter sent to EU institutions on 16 April 2013

- 13 Voir la loi du 17 juillet 2013 « relative aux volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles mis annuellement à la consommation ».
- 14 J.-P. Charvet, 2012. « Atlas de l'agriculture : Comment nourrir le monde en 2050 ? », Ed. Autrement, Paris, p.49
- 15 H. Von Witzke, S. Noleppa, 2012. « EU agricultural production and trade: Can more efficiency prevent increasing 'land grabbing' outside of Europe ? », Humboldt University Berlin, agriopol, p.36
- 16 Parlement européen, " Il est urgent de réduire de moitié le gaspillage alimentaire dans l'UE », Communiqué de presse, 19 janvier 2012. <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20120118IPR35648/html/Il-est-urgent-de-r%C3%A9duire-de-moiti%C3%A9-le-gaspillage-alimentaire-dans-l%27UE>
- 17 F. Delvaux et al. 2013, op.cit., p.43
- 18 M. Eggen, 2013 « Résistances locales contre l'huile de palme en Sierra Leone », Etude de cas, Bruxelles. http://www.fian.be/IMG/pdf/fact_sheet_malen-socfin_finale_web_juin_2013.pdf
- 19 F. Delvaux et al. 2013, op.cit., p.31
- 20 Voir par exemple, le cas de l'entreprise ADDAX-Bioenergy en Sierra Leone, qui reçoit un financement de la Coopération belge à travers la société BIO. F. Delvaux et al. 2013, op.cit., p.36

MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL EUROPÉEN ET CONCENTRATION DES TERRES

L'accaparement des terres est souvent considéré comme une réalité ne touchant que les pays du Sud. Pourtant, le travail d'analyse approfondie et d'étude de cas compilés dans un rapport de la Coordination Européenne Via Campesina et la Coalition Hands off the Land¹ montre que l'accaparement des terres affecte également l'Europe. Parmi les moteurs identifiés comme contribuant directement à la pression foncière, la Politique Agricole Commune (PAC), et les subventions qu'elle accorde, favorisent explicitement les grandes exploitations et marginalisent les petites fermes. Le modèle dominant d'agriculture industrielle productiviste vient ainsi renforcer les obstacles à un accès plus démocratique à la terre et à l'installation d'agriculteurs potentiels.

UNE COMPOSANTE INCONTOURNABLE DU PROJET EUROPÉEN

Environ la moitié des terres de l'Union européenne (UE) sont exploitées à des fins agricoles, ce qui prouve l'importance de l'agriculture dans notre société. La superficie agricole utile² (SAU) représente, avec 180 millions d'hectares, un peu plus de la moitié du territoire européen. L'agriculture est également le secteur économique dans lequel l'intégration communautaire a été la plus poussée. La Politique Agricole Commune (PAC) représente environ 40 % du budget de l'Union européenne, soit 58,8 milliards d'euros³. La PAC a été mise en place en 1962 et répond notamment à la nécessité d'augmenter la production alimentaire dans une Europe dévastée par des années de guerre et au besoin de protéger un secteur économique important face à l'instabilité des prix agricoles. Pour cela, une certaine

régulation des marchés au niveau européen a permis d'augmenter significativement le niveau de production de certains produits (céréales, produits laitiers) grâce à la mise en place d'outils garantissant le revenu des agriculteurs, accompagnant l'exode rural et favorisant la modernisation des exploitations⁴.

LES DESSOUS D'UNE BALANCE COMMERCIALE EXCÉDENTAIRE

En 2013, l'Europe est devenue le premier exportateur mondial de produits agricoles en valeur. 120 milliards d'euros, c'est le quatrième poste le plus important du commerce européen⁵, derrière les machines, les produits chimiques et pharmaceutiques. Malgré la force de l'euro qui aurait dû freiner les exportations de ses produits, l'Union européenne a doublé les Etats-Unis jusqu'à présent champions incontestés du commerce agroalimentaire, 117 milliards d'euros l'an dernier.

Pourtant l'Union européenne n'en demeure pas moins le premier importateur au monde, malgré sa prétention à « nourrir le monde ». Le produit le plus importé par l'UE en 2013 reste le café. Les autres prin-

Le cas du soja

Les importations européennes de soja ont été multipliées par cinq depuis le début des années 70. Cette croissance des importations de soja s'explique par le développement et l'intensification des activités d'élevage en Europe qui se traduit par une utilisation plus intensive d'aliments concentrés aux dépens des fourrages frais (pâturage des prairies) ou séchés (foin, paille). La production européenne de matières riches en protéines reste insuffisante pour faire face à la demande accrue du secteur de l'élevage. Cette insuffisance s'explique largement par la possibilité pour les éleveurs et fabricants d'aliments du bétail de s'approvisionner en soja à bas prix sur le marché mondial, du fait de l'absence de droits de douane⁶. Cette suppression de taxe pour ce produit d'importation a été concédée par l'Europe dès 1962 (5^e cycle de négociation du GATT - Dillon Round). En contrepartie, les droits de douane européens sur les produits agricoles prévus par la PAC seront tolérés par le GATT.

cipaux produits importés sont les tourteaux de soja, les graines de soja, et l'huile de palme. Ces produits de base sont par ailleurs essentiels pour assurer la production agricole européenne. Par exemple, le tourteau de soja est un constituant essentiel de l'alimentation animale (bovins, porcs, volaille) riche en protéines.

Cette situation a un impact réel sur la réalisation du droit à l'alimentation des européens, qui s'éloignent un peu plus d'une possible autonomie alimentaire, mais également des populations du Sud qui subissent de plein fouet l'hégémonie du modèle d'agriculture productiviste avec l'accaparement de leurs terres pour nourrir, notamment, le bétail européen.

UN MODÈLE AGRICOLE DÉSÉQUILIBRÉ

Le modèle agricole européen est complètement déséquilibré et menace la réalisation du droit à l'alimentation tant des citoyens européens que de ceux vivant sur d'autres continents.

Alors que l'objectif affiché de la PAC des années 60' était d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire, le modèle agricole promu en Europe depuis plus de 50 ans fragilise en fait la sécurité alimentaire de l'UE sans parler de sa souveraineté alimentaire. D'un côté, les importations, et les terres virtuelles qu'elles camouflent, témoignent de la fragilité du système en place. D'un autre côté, la vocation exportatrice de l'agriculture européenne est dans l'impasse. L'exemple récent de la gestion de l'embargo russe sur

Les poires sont cuites⁷ !

En tant que principal producteur de poires en Europe, la Belgique exporte environ 70 % de sa production de poires. L'instauration par la Russie d'un embargo sur la plupart des produits agroalimentaires – notamment les poires belges – en provenance des pays d'Europe et des USA questionne notre dépendance quasi exclusive à ce marché. Un arrêté fédéral autorise les producteurs à détruire les poires non exportées en Russie avec un produit toxique : l'ethefon. Cette pratique soulève de nombreuses oppositions, surtout en Flandre. En Wallonie, le Ministre de l'agriculture incite les belges à « manger une pomme et une poire par jour »⁸.

les produits alimentaires européens illustre parfaitement les dysfonctionnements de notre système agricole.

Dans le même temps, les décisions prises à Bruxelles sont lourdes de conséquences pour des personnes vivant sur d'autres continents. Que ce soit la déforestation des grandes zones forestières de l'Amérique du sud ou l'expansion des déserts verts d'Indonésie destinés à approvisionner le Vieux continent en huile de palme, les impacts de notre modèle agricole au Sud sont multiples. L'Union européenne impose un modèle agricole au-delà de ses frontières qui favorise les grandes exploitations productivistes de monocultures aux dépens de l'agriculture vivrière et locale des familles paysannes. Et pourtant, l'alimentation, comme l'ont clairement rappelé les émeutes de la faim qui ont secoué et ensanglanté plus de 40 capitales dans les pays du sud au moment où les prix internationaux étaient les plus élevés au printemps 2008, est une ressource absolument indispensable à la vie humaine et un enjeu de droit. L'accaparement direct des terres par des multinationales et par des

États est une des conséquences de ce modèle.

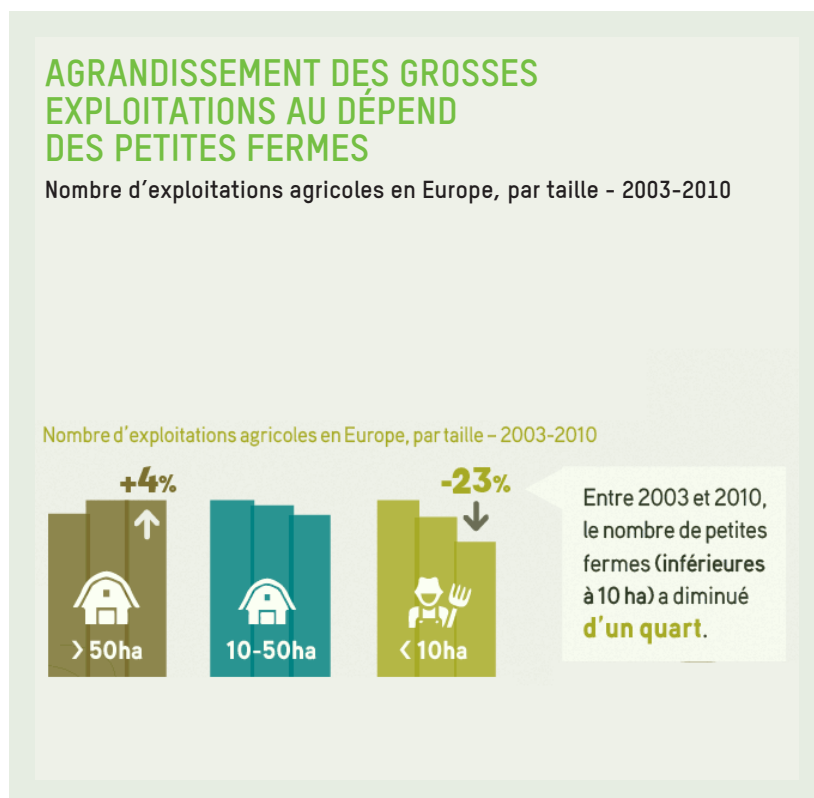
L'accaparement de terres n'a pas seulement explosé en dehors des frontières de l'Europe. La généralisation du modèle dominant d'agriculture intensive industrialisée a également eu un effet direct sur la concentration foncière en Europe. Certaines tendances de fond s'observent sur l'ensemble du territoire européen : diminution des terres agricoles, concentration des terres, augmentation des prix du foncier, déconnection croissante entre le prix des terres et leur valeur d'usage agricole, difficultés du renouvellement générationnel et de transmission des fermes, etc...

CONCENTRATION FONCIÈRE EN EUROPE

La Terre n'étant pas extensible, et la consommation mondiale étant en hausse, l'accès aux terres se heurte à de sérieuses limites physiques. Cette pression mondiale s'exerce également sur les terres européennes. Le phénomène d'accaparement des terres touche maintenant des pays aux portes de l'Europe orientale⁹. Mais c'est surtout la généralisation du modèle dominant

d'agriculture intensive industrialisée qui aggrave la pression sur le foncier. L'accroissement de la taille des champs et la hausse concomitante de l'emploi d'engrais et pesticides pour améliorer les rendements et éviter l'installation de ravageurs détruisent la biodiversité et la fertilité des sols.

L'intensification et l'industrialisation de l'agriculture visent une finalité globale de hausse des rendements en augmentant la rentabilité économique des fermes (mécanisation, modernisation et agrandissement des fermes pour produire plus à moindre coût, en misant sur des économies d'échelle). Ces modes de production à grande échelle ont un effet direct sur la concentration foncière en Europe. En effet, la course aux « gains de productivité » et à la « compétitivité », s'est faite au détriment du nombre d'actifs agricoles, du nombre d'exploitations, et donc de la vie en milieu rural. Les politiques européennes subordonnant les aides agricoles aux nombres d'hectares (et non à l'actif agricole) ont également eu un impact certain sur la concentration des terres. Cela se traduit avec, d'un côté, un grand nombre d'agriculteurs qui ont des exploitations de très petite taille et, de l'autre, très peu d'agriculteurs qui ont des exploitations très importantes. Ainsi, 6 millions d'exploitations, soit à peu près la moitié du total des exploitations de l'UE, ont une taille inférieure à 2 ha pour ne représenter que 2,5 % de la SAU européenne. De l'autre côté, les exploitations de plus de 100 hec-



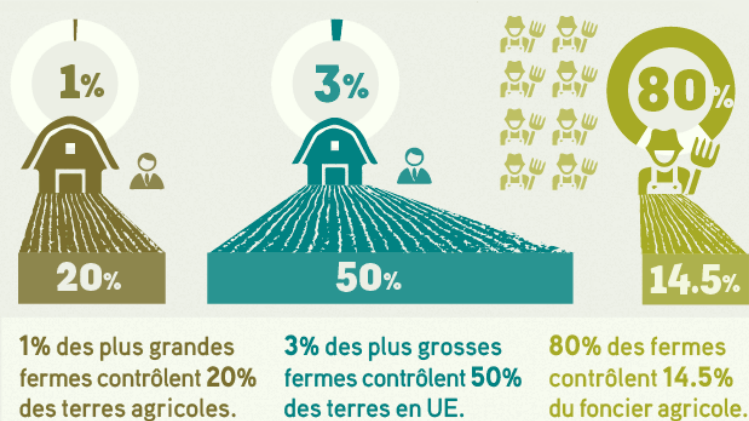
tares en moyenne, qui correspondent à 2,7 % du nombre total d'exploitations, totalisent à elles seules 50,2 % de la SAU. Deux types d'agriculture semblent donc cohabiter au sein de l'UE : une agriculture traditionnelle que l'on retrouve notamment à l'Est et, dans une moindre mesure, au Sud de l'Europe et une agriculture moderne à l'Ouest.

La disparition de terres agricoles en Europe s'explique notamment par une conversion accrue de terres agricoles en terrains à usages industriels, ou pour des services, transports, habitat ou encore loisirs. On parle d'artificialisation pour toute construction ou transformation qui modifie, de manière généralement irréversible, la physionomie et le fonctionnement d'un espace naturel, d'un milieu ou d'un paysage. Artificialisés, les sols perdent leur

fonction environnementale et agricole. En Europe, entre 1990 et 2000, ce sont près de 275 hectares de terre qui ont été perdus par jour, l'équivalent de 315 terrains de foot (0,8 ha) et, malgré un léger ralentissement, la tendance ne s'est pas inversée ces dernières années. Toutes les régions d'Europe sont touchées par l'artificialisation des sols. C'est un phénomène lent, première conséquence de l'extension de l'urbanisation, des zones d'habitat et des zones d'activités, de l'emprise des infrastructures. L'impact sur l'environnement est conséquent : imperméabilisation des sols, perturbation du cycle de l'eau, diffusion des pollutions, perte de biodiversité...

Le rapport de la Coordination Européenne Via Campesina et la Coalition Hands off the Land¹⁰ montre que ces deux phénomènes concomitants -

DISPARITION DES PETITES FERMES



accaparement des terres et concentration foncière - rendent l'accès à la terre de plus en plus difficile pour les jeunes aujourd'hui en Europe. Cette situation critique observée actuellement en Europe pèse sur nos modèles agricoles. Le rapport révèle que les subventions actuelles, accordées et planifiées par la Politique Agricole Commune, favorisent explicitement les grandes exploitations et marginalisent les petites fermes. Elles renforcent

ainsi les obstacles à un accès plus démocratique à la terre et à l'installation d'agriculteurs potentiels. Les autres domaines jouant un rôle clé dans l'accaparement des terres sont l'industrie extractive, l'extension urbaine, les intérêts immobiliers, les enclaves touristiques, les loisirs, et autres entreprises commerciales.

L'agriculture européenne est menacée. De nombreuses organisations dénoncent ce phénomène grandis-

sant en Europe. La concentration et l'accaparement des terres ne vont pas sans susciter d'opposition, mais, au contraire, inspirent une vague de résistance massive. Il existe de nombreux cas d'occupation collective de terres, un peu partout en Europe qui revendiquent une autre approche : la terre doit être à nouveau considérée comme un bien commun. Pour cela, la politique foncière doit répondre à l'intérêt collectif et concilier les différents usages de l'espace agricole. Une mise en œuvre des Directives volontaires pour la gouvernance foncière¹¹, qui ont officiellement été adoptées par 125 Etats – dont la Belgique – membres du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, à l'échelle européenne et belge, permet d'envisager une meilleure prise en compte des groupes actuellement marginalisés dans leur accès à la terre, à savoir les petits paysans, les agriculteurs potentiels et les femmes.

■ **Astrid Bouchedor,**
Chargée de plaidoyer,
FIAN Belgium

NOTES

- 1 ECVC & HOTL Alliance, « Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe », 2014.
- 2 La superficie agricole utile est le territoire consacré à la production agricole dans l'ensemble de ses composantes. Elle comprend les prairies permanentes, les cultures céréalières, les cultures fourragères et industrielles, les prairies temporaires ainsi que les jachères.
- 3 European Commission, « The Common Agricultural Policy - A partnership between Europe and Farmers » http://ec.europa.eu/agriculture/cap-overview/2012_en.pdf
- 4 Gérard Choplin, Alexandra Strickner, Aurélie Trouvé, « Souveraineté alimentaire. Que fait l'Europe? », Collection «ATTAC», mai 2009.

- 5 L'agroalimentaire représente 7% des exportations totales de l'UE.
- 6 CFSI, « L'impact des importations européennes de soja sur le développement des pays producteurs du Sud » Février 2011. <http://www.fian.be/infotheque/campagnes/article/les-pois-sont-cuites>
- 7 http://www.rtf.be/info/belgique/detail_embar-go-russe-chaque-belge-devrait-manger-une-pomme-et-une-poire-par-jour?id=8341116
- 8 Voir l'exemple de la Roumanie dans J. Bouniol, « Main d'acier dans un gant de velours: L'accaparement des terres en Roumanie, menace pour les territoires ruraux », L'Accaparement des Terres, Planète (pas) à vendre, Possibles Été

- 10 ECVC & HOTL Alliance, « Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe », 2014.
- 11 CSA, 38e session (spéciale), « Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » [CSA 2012/38/2], Rome, 11 mai 2012, <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md708e.pdf/>

L'ACCÈS AU FONCIER EN BELGIQUE

En Belgique, l'accès à la terre est au cœur des préoccupations de tous celles et ceux qui souhaiteraient exercer une activité agricole, que ce soit pour le maraîchage, l'élevage ou la culture. Le foncier agricole belge est en effet devenu une ressource naturelle qui se fait rare et qui est âprement convoitée. A ne pas prendre garde à cet enjeu, nous pourrions rapidement être tous privés d'accès direct à une nourriture saine et de qualité, faute d'avoir su préserver suffisamment d'espaces pour ces personnes aujourd'hui disposées à la produire.

LA DISPARITION DU MONDE PAYSAN

La caractéristique majeure du secteur agricole belge est la diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles, qui entraîne avec lui un phénomène de concentration des terres.

En 30 ans, de 1980 à 2010, le pays a perdu 63 % de ses exploitations, principalement des petites fermes de 5 hectares. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations a reculé beaucoup moins vite. Au cours de la même période, la superficie moyenne par exploitation a en effet plus que doublé¹. Engagés dans une course folle au rendement due à la concurrence d'autres modèles agricoles plus productifs, les exploitants s'orientent progressivement vers une agriculture plus mécanisée, spécialisée, expansive, et plus directement intégrée dans des circuits agroindustriels. Ils doivent

pour cela recourir à des pratiques agricoles intensives, et peu respectueuses de l'environnement². Le modèle agricole belge est en effet devenu celui d'une agriculture conventionnelle familiale qui s'inscrit dans le modèle agro-industriel et alimentaire dominant. Plus de 80 % des fermes belges se caractérisent par la spécialisation de leur production, tant au niveau de l'élevage que de la culture. L'élevage est

de moins en moins lié à la terre (hors sol) et les monocultures se sont fortement développées (céréales, grandes cultures).

La main-d'œuvre dans l'agriculture connaît parallèlement une contraction de son volume : le secteur a perdu 45 % du nombre de travailleurs occupés aux activités agricoles. Par ailleurs, comme une étude le souligne « *aujourd'hui, près de 90 % des exploitants ont plus de 40 ans. (30,2 % plus de 60, 30,4 % entre 50-60 et 28,4 % entre 40-50). Seuls 11 % ont moins de 40 ans (9,5 % 30-40 et 1,5 % moins de 30 ans). Entre 2007 et 2010, pendant que 10 agriculteurs cessaient leur activité, seulement deux jeunes agriculteurs s'installaient. Dans 15 ans, plus de 55 % de la population active des agriculteurs*

La Politique Agricole Commune³

Née au lendemain de la seconde guerre mondiale, les orientations de la politique publique européenne pour soutenir l'agriculture ont joué un rôle très important dans l'accentuation du phénomène de concentration des terres dans les mains de quelques exploitations agricoles. Les aides européennes ont en effet systématiquement été adressées aux producteurs modernisant leurs outils de production, qui, de facto, leur permettent de travailler sur des surfaces plus importantes. Par ailleurs, des dispositifs comme les aides directes au revenu et/ou certaines mesures agroenvironnementales, ont directement influencé la concentration des terres dans la mesure où le soutien financier de l'UE n'a été attribué qu'en fonction des hectares détenus, et non de l'actif agricole !

Belgique	1980	1990	2000	2009	2010	2011	2012
Nombre d'exploitations	113.883	87.180	61.926	44.381	42.854	39.528	38.559
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.418.121	1.357.366	1.394.083	1.365.155	1.358.019	1.337.303	1.333.913

wallons aura atteint l'âge de la retraite. Il y a évidemment plusieurs causes à ce manque de renouvellement du monde agricole. Mais la principale, est la dynamique d'agrandissement des exploitations. Cette dynamique décourage l'installation des jeunes agriculteurs et n'est pas créatrice d'emploi. Pour rendre le secteur attractif pour les jeunes, il est nécessaire que ceux-ci aient la garantie d'un revenu décent. Or les capitaux à engager pour des personnes voulant reprendre une exploitation sont de plus en plus lourds alors que les prix de vente des denrées agricoles sont fluctuants. ⁴»

LA TERRE N'APPARTIENT PAS QU'AUX AGRICULTEURS

Autre caractéristique importante du secteur agricole belge est le fait que 70 % des terres agricoles sont louées par les agriculteurs. Ainsi, même s'ils sont presque toujours propriétaires de quelques hectares, les terres qu'ils cultivent sont souvent louées à une multitude de pro-

Les intérêts de la défense avant ceux de la ferme Renaud⁸

Fabien et Joseph avaient un troupeau de vaches blondes d'Aquitaines à Marche-en-Famenne. Ces producteurs de lait en Bio louaient 52 hectares de terres à l'armée... jusqu'à ce que le cahier de charge déterminant les conditions de location ne soit modifié de manière à mettre ces terres à disposition des plus offrants. Ces terres ont donc été acquises par des personnes qui spéculent sur l'obtention de primes européennes à l'hectare. Pour Fabien et Joseph, cela signifie pratiquement la fin de l'exploitation qui tenait sur 72 hectares.

priétaires différents⁵. Bien que les droits des agriculteurs qui louent des terres soient souvent assez bien protégés, cet état de fait insécurise en partie l'activité agricole. Et il favorise le démembrement des fermes lors de la cession de l'activité d'un paysan et l'agrandissement des exploitations déjà existantes⁶.

Par ailleurs, il n'est pas rare que les propriétaires habitent loin de leurs terres et se sentent peu concernés par leur utilisation ou leur occupation. Héritées ou acquises, celles-ci

apparaissent comme un simple capital économique à entretenir ou faire fructifier. La vocation des terres agricoles à produire de la nourriture ne va donc pas nécessairement de soi. Et cela, d'autant moins que la production de nourriture ne génère pas une rente suffisamment élevée pour concurrencer d'autres types d'usages dont elles peuvent faire l'objet.

En Belgique, le prix des terres agricoles connaît en effet une hausse particulièrement importante due au fait qu'elles soient âprement convoitées et à l'absence de politique volontariste en matière d'aménagement du territoire. Il y a d'abord les différents types de productions non alimentaires de l'industrie (agrocarburants, les cultures énergétiques, les fibres, la production de sapins de Noël, tabac, etc.) qui s'avèrent plus rentables que la production alimentaire. Ensuite, les terres agricoles sont aussi utilisées à des fins de loisirs (golf, manèges, prairies à chevaux, parcs animaliers, etc.). Bien qu'elles préservent le cadre naturel intact, elles n'en demeurent pas moins un facteur important de raréfaction des terres. En effet, elles peuvent parfois rap-

Pouvoir sécuriser ses activités agricoles

Hervé Léonard est un jeune trentenaire qui, après dix ans de travail pour l'ONG SOS Faim, choisit de se reconvertir dans l'agriculture biologique. Il ne s'attendait pas à rencontrer autant de difficultés pour accéder à une terre en Belgique. «Les exploitations à remettre sont rares», le fermier privilégiant sa famille bien sûr ou un voisin à qui transmettre.

Il commence alors par travailler pour d'autres, "mais c'est très insécurisant, parce que la terre appartient à une autre personne, j'ai eu beaucoup de problèmes à cause de cela". Aujourd'hui, Hervé Léonard exploite 2,70ha à Hennuyères, sur lesquels il élève des brebis laitières – "l'élevage du pauvre" – et produit des paniers de légumes bio qu'il écoule en vente directe. Mais il vit avec "une épée de Damoclès" au-dessus de la tête. S'il est désormais bien propriétaire d'1,30ha, il loue parallèlement 1,40ha "sous contrat de culture" (et non en «bail à ferme»). "Dans deux ans, on devra partir. On ne peut rien construire dans la durée..."⁷

Le belge a une brique dans le ventre⁹

La consommation accrue de terres agricoles est particulièrement marquée en Belgique où l'étalement urbain est très intense. L'occupation des sols révèle une superficie résidentielle par habitant (SRH) nettement supérieure à celle des pays limitrophes. « En Wallonie, [la SRH] affiche une valeur de 626 m²/hab. En moyenne, loger un habitant y nécessite donc l'artificialisation de plus de 600m². Pour les Pays-Bas, l'Allemagne et la France, les SRH sont respectivement de 192m²/hab., 282 m²/hab. et 348m²/hab. [...] »

porter 3 à 4 fois plus que ce que les agriculteurs peuvent payer à leurs propriétaires.

Puis, l'urbanisation croissante entraîne l'artificialisation rapides des sols et la disparition des terres agricoles. Ces 25 dernières années, le territoire wallon s'est urbanisé à un rythme moyen de 1800 hectare par an¹⁰. Une emprise urbaine qui concerne souvent de très bonnes terres, et celles qui sont les plus proches de bassins de consommation et de vie. Enfin, à tout cela, il faut encore ajouter la tendance existante des propriétaires à spéculer sur la valeur future de leurs terres, particulièrement en zone péri-urbaines, où les terres sont susceptibles d'être transformées en terrain à bâtir et d'être alors vendues beaucoup plus cher. Un jeu auquel les agriculteurs eux-mêmes

ne sont pas indifférents et qui conduit également à augmenter la valeur des terres agricoles disponibles aujourd'hui¹¹.

D'années en années, la pression constante sur les terres agricoles belges fait donc grimper considérablement leur valeur. En 10 ans, le prix moyen de l'hectare a en effet été multiplié par 3, passant ainsi de 9.727€ en 1995, à près de 27.190€ en 2006¹³. Et aujourd'hui, en 2014, les médias citent même régulièrement le chiffre de 60.000€/ha, même si le recoupement des données est plus difficile¹⁴. Cette hausse du prix est toutefois de plus en plus déconnectée de la valeur d'usage agricole : **la terre, en tant qu'outil de travail, ne peut donc plus être amortie par la seule activité agricole !.**

En Belgique, la terre est donc chère et rare. Pour tenter sa chance en agriculture, mieux vaut donc déjà la

détenir ou hériter d'une exploitation agricole qui a déjà passé des contrats de location permettant de l'exploiter sur plusieurs années. En effet, dans le contexte actuel, s'il est déjà difficile pour les fils d'agriculteurs de reprendre une exploitation et de vivre de leur production alimentaire, cela s'avère pratiquement impossible pour les nouveaux entrants. Car, à moins de s'endetter très lourdement ou de détenir d'importants capitaux économiques pour en payer le prix fort, l'accès à des terres productives leur est devenu pratiquement impossible¹⁶.

NOUVEAUX PROFIL DE PAYSANS

Qui nourrira les belges à l'avenir ? S'agira-t-il de producteurs belges, inscrits dans une perspective de production saine, de proximité, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ? Pas sûr, tant la fonction nourricières des terres belges est mise à mal par une concurrence

Le bail à ferme, plus aucun propriétaire n'en veut vraiment¹²

Le bail, qui peut encore se conclure oralement, a été instauré "à une époque où les exploitants agricoles étaient soumis au bon vouloir des propriétaires de manière outrancière", selon Xavier de Munck, le secrétaire général de NTF, l'association des propriétaires de forêts et terres agricoles en Wallonie. Il a été imaginé pour garantir la stabilité indispensable à l'activité agricole, et "70 % des terres sont encore sous ce régime", relève-t-il. Mais ce bail, particulièrement favorable à l'agriculteur, se révèle très contraignant pour le propriétaire (difficulté d'en sortir, loyers dérisoires, etc.)

Par ailleurs, le système connaît des dérives. "Certains agriculteurs continuent à louer la terre pour pouvoir percevoir les primes, de la Politique agricole commune par exemple, et utilisent les services de quelqu'un pour la travailler", regrette Hervé Léonard, jeune agriculteur. "On en voit qui sous-loue la terre à un jeune voisin en lui faisant payer deux à quatre fois le prix", enchérit M. de Munck.

Pression sur les terres en zone péri-urbaine¹⁵

Laurent souhaite mettre en place un projet comprenant 1 ha de légumes divers en auto-récolte, avec un verger pour les fruits et le petit élevage, ainsi que des plantes médicinales et la transformation de denrées alimentaires (miel, conservation, fromage,...). Il envisage son installation dans la Région de Bruxelles-Capitale, à Neerpede.

«Plusieurs visites de terrain nous apprennent que nous retrouvons à Neerpede tous les obstacles à l'accès à la terre de manière amplifiée, dus à la proximité de la ville et au potentiel d'urbanisation des zones agricoles. Le paysage bucolique de Neerpede héberge des agriculteurs, des terrains de golf, des prairies de chevaux, des terrains en attente d'être construits pour des logements (sociaux). Les potentiels changements d'affectation des terrains agricoles en zones résidentielles font monter les prix. Sans politique claire ni détermination d'une zone d'intérêt alimentaire ou d'une ceinture alimentaire, la fin d'une montée des prix semble encore loin. Heureusement, Neerpede compte aussi de nombreux terrains communaux, qui offrent encore des possibilités de collaboration pour des mises à disposition de terres»

accrue des différents usages de la terre. En Belgique, le manque d'accès au foncier agricole pour les paysans, et plus particulièrement pour les candidats à l'installation, est un problème majeur pour le renouvellement générationnel. Peu de jeunes sont tentés de reprendre l'exploitation familiale, et pour cause. L'agriculture intensive offre peu de perspectives, un endette-

ment important et toujours moins d'autonomie.

Pourtant, bien que nous manquions cruellement de statistiques fiables concernant le profil des candidats à l'installation¹⁸, le constat des acteurs de terrains est qu'il existe bel et bien une nouvelle génération de personnes non originaires des milieux rural et agricole qui se montre très

intéressées par le métier de paysan¹⁹. Leur profil présente des caractéristiques nouvelles qui les distinguent fortement des agriculteurs conventionnels.

Il s'agit bien souvent de personnes qui veulent concevoir différemment leur parcours professionnel. Ces «nouveaux paysans» ont souvent, avant l'installation, un statut de demandeur d'emploi. Par choix professionnel mais aussi compte tenu de la contrainte, ils cherchent à s'installer sur des projets significativement différents du modèle intensif. *«Ils s'installent sur de plus petites surfaces (moitié moindre) et sur une taille économique qui serait 2,5 fois inférieure, en adoptant davantage que les 'repreneurs familiaux' des systèmes innovants, moins exigeants en capitaux et à plus forte valeur ajoutée évitant ainsi les gros endettements : niches de production, transformation à la ferme avec vente directe et circuits courts, agrobiologie ...»*²⁰. Leurs projets économiques innovants montrent qu'il est possible de faire efficacement face aux enjeux de l'emploi, de méthodes de production agro-écologiques et d'alimentation saine, autonome et durable.

Commence par t'endetter!¹⁷

«Une ferme de 30ha, c'est un endettement de plus d'un million d'euros. Sans parler des bâtiments, du matériel ou du cheptel. Les prix s'envolent alors que la qualité des terres baisse. Ce n'est plus tenable. Comment un jeune ou un néo-paysan peut-il s'installer dans ces conditions?»



CHANGER NOTRE VISION DE L'AGRICULTURE

Tant que nous n'évaluerons l'agriculture qu'en fonction du seul et unique critère de la rentabilité économique à court terme, le développement de la tendance agro-industrielle apparaîtra comme inéluctable. Compte tenu de l'accès actuellement difficile aux terres productives en Belgique, il y a en effet fort à parier que demain les exploitations agricoles détenues par les familles d'agriculteurs d'aujourd'hui seront encore moins nombreuses, plus grandes, et produiront aux plus offrants des biens agricoles en suivant des schémas de productions encore plus intensifs et nuisibles sur le plan environnemental.

Cette réalité nous concerne dans la mesure où cette réalité agricole conditionne directement ce qu'il y aura demain dans nos assiettes. D'une part, cela a potentiellement un impact direct sur la qualité de la nourriture produite. D'autre part, il n'est pas sûr que les biens agricoles qui seront produits sur notre territoire soient encore directement destinés à notre alimentation, vu la

concurrence exercée par d'autres types de cultures. Un état de fait qui consacre alors notre dépendance alimentaire vis-à-vis d'autres régions du monde, où nous ne maîtrisons pas davantage les conditions sociales et environnementales dans lesquelles notre nourriture est produite.

La question est donc de savoir si nous voulons encore garder à un accès à une nourriture saine, durable, et produite sur notre territoire. Dans la mesure où la réponse à cette question est positive, il est alors urgent de parvenir à redonner l'accès à la terre à de nouveaux profils d'agriculteurs, dont la vocation première n'est pas de nourrir le monde à bas prix, mais bien les populations locales sainement. Nombreux sont en effet les projets parfaitement viables économiquement qui ne

peuvent malheureusement pas voir le jour faute d'un accès aujourd'hui à un minimum de terres agricoles.

■ Astrid BOUCHEDOR

■ Corentin DAYEZ



© Titom License Creative Commons

NOTES

- 1 Chiffres et propos tirés de SPF Economie, PME et classes moyennes et Energie, « Chiffres clés de l'agriculture en 2013 », 2013
- 2 L'agriculture belge en évolution, Collectif Stratégie Alimentaire asbl, novembre 2008
- 3 ECVC & HOTL Alliance, « Land concentration, land grabbing and people's struggles in Europe », 2014, <http://www.tni.org/briefing/land-concentration-land-grabbing-and-peoples-struggles-europe-0>, Consulté le 26/05/2014 + Groupe PAC 2013, Guide de la Politique Agricole Commune, <http://www.pouruneautrepace.eu/guide-politique-agricole-commune/Guide-de-la-Politique-Agricole-Commune.pdf> Consulté le 03/06/2014
- 4 Boikete, P., Etat de la question, L'agriculture belge, bilan et perspective, décembre 2012.
- 5 Rien qu'en Wallonie, il y aurait pas moins de 200.000 propriétaires - NTF, Conférence NTF - SNPC « Terres agricoles: Patrimoine et Bail à ferme » 8 octobre 2013
- 6 L'agriculture belge en évolution, Collectif Stratégie Alimentaire asbl, novembre 2008 + Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais, « Trouver de la terre

- en NPDC », <http://www.terredeliens-npdc.org/wp-content/uploads/2013/02/12-MOYEN-ACCES-TERRE-GUIDE.pdf>, Consulté le 04/06/2014
- 7 Extrait de Verhest, S., « Trouver une terre? La galère », La Libre Belgique - mercredi 8 février 2012
- 8 Voir : <http://www.terre-en-vue.be/les-projets/luxembourg/terme-renaud/>
- 9 J.-M. Halleux, « Le gaspillage de l'espace wallon », Les cahiers nouveaux, N°85, juin 2013.
- 10 Service Public de Wallonie - DGARNE, « Les indicateurs clés de l'environnement wallon 2012 », <http://etat.enviroennement.wallonie.be/>
- 11 L. Lefebvre et C. Rouquette, « Les prix du foncier agricole sous la pression de l'urbanisation », Economie et Statistique, N° 444-445, 2011
- 12 Extrait de Verhest, S., « Trouver une terre? La galère », La Libre Belgique - mercredi 8 février 2012
- 13 Malheureusement, les statistiques officielles s'arrêtent en 2007, et empêchent de se faire une idée totalement objective de la situation actuelle.
- 14 RTBF, « Le prix des terrains agricoles », JT du 27 juillet 2014, http://www.rtbf.be/video/detail_le-prix-des-terrains-agricoles?id=1945494

- 15 <http://www.terre-en-vue.be/les-projets/bruxelles/anderlecht/>
- 16 Pour une meilleure compréhension des obstacles concrets auxquels sont confrontés les non-descendants de familles d'agriculteurs, voir Bouchedor, A., Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe, Etude FIAN, 2014
- 17 Zoé Gallez in « Une coopérative pour acquérir des terres », Le sillon belge, 07/02/2014
- 18 C'est précisément l'une des demandes de la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) à la foire de Libramont en juillet 2014.
- 19 P. Bonhommeau, « Nouveaux enjeux, nouveaux contextes pour la politique foncière », Le foncier agricole : lieu de tensions et de bien commun, Revue Pour, Numéro 220, décembre 2013.
- 20 P. Bonhommeau, op.cit.



HIER WORDT EEN MOBILISERINGSACTIE
VOORBEREID TER GELEGENHEID VAN
17 APRIL, BOERENSTRIJDDAG !

17 AVRIL 2014
DE 12:00 A 23:00



PAS DE TERRE SANS PAYSANS
PAS DE PAYSANS SANS TERRE

JOURNÉE D'ACTIONS EN BELGIQUE POUR L'ACCÈS À LA TERRE
TOUS ENSEMBLE. ON VA PLANTER DE LA PATATE !

INFOS : WWW.LUTTESPAYSANNES.BE / PATATES@COLLECTIFS.NET

Belgische burgers planten aardappelen voor
de strijd tegen landroof en om hun steun de
betuigen aan de boeren!

Voor alle vragen en/of meer info :
0475/76.90.61 ou 0476/73.92.49

www.luttespaysannes.be

TERRE EN VUE : QUAND LES CITOYENS FACILITENT L'ACCÈS À LA TERRE

En Belgique, il est encore possible d'avoir accès à une alimentation saine, locale et produite dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Cet accès est aujourd'hui assuré non seulement par certains acteurs conventionnels (supermarchés, chaînes de restaurants, magasins bio, etc.), mais aussi par le développement de multiples initiatives de consommateurs et de citoyens qui veulent promouvoir le développement d'une agriculture paysanne (groupements d'achats commun, Gasap, coopératives de consommateurs, etc.). Le maintien et le renforcement de ces différents canaux de vente et de distribution est fondamental puisqu'ils permettent aux consommateurs de rester concrètement en relation avec les paysans de leur région.

Toutefois, dès lors que la terre, en tant qu'outil de travail, ne peut pratiquement plus être amortie par la seule activité de production alimentaire, la question de l'accessibilité de notre alimentation se pose dans des termes radicalement nouveaux. En effet, tout motivés qu'ils soient, les jeunes agriculteurs mus par la seule vo-

cation de nourrir sainement les habitants de leurs régions trouvent difficilement des terres pour lancer leurs activités. A rien faire face à une telle situation, nous risquons de rapidement manquer de biens alimentaires produits localement ! C'est autour de cet enjeu crucial que se mettent en place des initiatives

citoyennes pour sécuriser la production paysanne en Belgique. Nous nous concentrons ici sur celle de Terre-en-vue.

L'AVENIR AGRICOLE DANS LES MAINS DES CITOYENS

Tout démarre d'une double prise de conscience citoyenne. D'une part, des personnes comprennent que le destin des paysans est intrinsèquement lié à leur propre avenir alimentaire. D'autre part, elles perçoivent de manière assez claire que la gestion purement marchande de la terre les conduit droit à l'impasse puisqu'elle rend la terre inabordable pour le monde paysan. Ensemble, ces personnes partagent dès lors le même intérêt à vouloir faire sortir le foncier d'une pure logique spéculative afin de faire perdurer un modèle agricole paysan.

La Ferme Marion à Wavreille ¹

Jean habite dans la région de Rochefort, pas loin de chez Claude, qui pratique un élevage biologique de vaches blondes d'aquitaine. Ils se sont rencontrés par un malheureux concours de circonstances : Jean venait d'acheter des terres sur lesquelles travaillait Claude !

A la suite de leurs échanges, Jean comprend que le manque d'accès sécurisé à la terre menace la viabilité de l'exploitation de Claude. « J'étais stupéfait de découvrir qu'une grande partie des terres de ma localité qui appartenaient jadis à des fermes avaient été achetées par la multinationale Lhoist qui n'en a rien à faire de l'agriculture ! » Cette situation alerte l'ensemble des membres du groupe d'achats communs dont Jean fait partie. Tous sont en effet attachés à pouvoir avoir accès à une viande saine et produite localement dans le respect de l'environnement. Ensemble, ils vont réunir une épargne suffisante pour acheter 7ha et les mettre à la disposition de l'exploitation de Claude. Claude avoue : « En fait, nous en tant qu'agriculteurs, je dois vous avouer qu'on y croyait pas trop à cette histoire que les citoyens allaient collaborer avec nous pour acquérir des terres. Eh bien si, c'est possible. Et non la terre n'est pas partie dans les mains d'un investisseur qui voulait prendre les terres pour y faire de la chasse. ».

Reprendre le contrôle de son alimentation²

« Si le citoyen veut vraiment prendre ses responsabilités sur les questions agricoles, il doit maintenant comprendre que faire le choix de manger bio, afin d'être actif pour l'environnement, n'est vraiment qu'un tout petit pas en regard de la complexité des problèmes. Il doit surtout comprendre qu'avoir le pouvoir sur la terre, c'est avoir celui de décider ce qu'on va produire et surtout comment on va le produire. Vouloir redevenir le maître de son alimentation, c'est avant toute chose reprendre le contrôle de la terre où celle-ci est produite ! Or la pression foncière se traduit aujourd'hui par une pression de productivité qui n'est pas durable. C'est, par exemple, le cas du maraîcher qui s'installe et qui constate que, pour être rentable, il ne doit faire que des chicons ou que des choux-fleurs... Ce qui, alors, a un sens du point de vue de la banque qui le finance n'en a aucun du point de vue de la démarche que cet agriculteur a choisie. Il est donc impératif de retirer la terre agricole de la spéculation car c'est aussi retirer la culture d'une vision qui ne peut être que productiviste. Retirer la terre de la spéculation, c'est renforcer l'autonomie des fermes et la liberté des agriculteurs. »

Pour cela, elles vont chercher à acquérir collectivement de terres agricoles en mobilisant l'épargne privée. Celles-ci seront ensuite louées aux porteurs de projets agricoles à la condition que ces derniers s'engagent à y produire de la nourriture en respectant des principes de production agroécologique. La propriété collective est ici très importante dans la mesure où elle vise à dépasser les limites de la gestion de la terre par la seule propriété privée individuelle. Elle permet de s'organiser, de manière autonome, pour prendre en charge un portage collectif et non spéculatif de la propriété sur le principe d'une coopérative : une fois achetées collectivement, ces terres ne seront plus jamais à vendre, mais seulement à utiliser par des locataires successifs responsables. L'usage prime ainsi sur la propriété. Un usage qui permet à l'agriculteur de développer son projet en toute autonomie, dans le respect du

cadre fixé en dialogue avec les citoyens.

Cette perspective bouleverse radicalement la logique prédominant aujourd'hui sur le marché locatif classique des terres agricoles. En effet, ces terres sont aujourd'hui le plus généralement louées sous le régime du « bail à ferme » qui protège fortement les agriculteurs des velléités des propriétaires. Une protection bien souvent considérée comme excessive par les propriétaires dans la mesure où les revenus locatifs sont peu élevés et l'impression est forte de perdre tout contrôle de leurs terres et des projets qui s'y développent. Et cela les décourage donc à les mettre en location. Or, ici, les citoyens veulent à la fois favoriser la mise en location de terres agricoles à des agriculteurs tout en se préservant un droit de regard sur leur projet agricole. Ainsi, en contrepartie de l'accessibilité foncière

qu'ils offrent, ils prennent directement leur responsabilité dans les projets agricoles qui se développent. Il s'agit ici d'un véritable partenariat entre citoyens et producteurs, au bénéfice d'un modèle agricole durable.

UN MOUVEMENT QUI SE STRUCTURE

L'élan citoyen est immédiatement soutenu par un grand nombre d'associations et d'organisations sociales très différentes, qui partagent pourtant les mêmes constats : syndicats paysans alternatifs, regroupements de consommateurs, associations pour la finance alternative, formateurs,...

Ensemble, ils vont constituer un large réseau qui va se mettre à réfléchir à des réponses plus structurées à apporter à la problématique de l'accès à la terre et la promotion d'un modèle paysan viable sur le plan économique. Inspirés d'expériences similaires à l'étranger, ils mettent sur pied l'ASBL Terre-en-vue qui va permettre à tout un mouvement de structurer son action.

Celle-ci s'est donné trois missions : l'accompagnement de projets agricoles d'installation et de transmissions de fermes ; la création et l'animation d'un réseau d'associations et de citoyens partenaires qui dynamisent le débat public autour des thématiques liées à l'accès à la terre ; et le développement d'une expertise citoyenne relative à l'accès à la terre et à la protection des terres nourricières.

Pour mener à bien son travail, l'ASBL s'est dotée de deux outils importants :

- Une coopérative à finalité sociale : c'est un outil d'investissement citoyen et solidaire qui permet l'achat foncier du mouvement Terre-en-vue. Elle permet à des citoyens et des organisations désireux de soutenir ses activités, d'acquérir des parts, tout en effectuant un investissement sans risques qui produira des bénéfices sociaux, environnementaux et humains.
- Une fondation qui a pour but de recevoir des dons et des legs, en nature (terres agricoles) et en numéraire, qui permet de mettre des terres agricoles définitivement de la spéculation foncière et de leur redonner un statut de bien commun.

L'ASBL, sur base de son expérience, élabore un plaidoyer et des propositions politiques, afin de permettre aux pouvoirs publics de favoriser l'accès à la terre et de soutenir des projets d'agriculture répondant aux valeurs du mouvement.



REMETTRE LA QUESTION DE L'ACCÈS À LA TERRE AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES

Bien souvent dans le Sud, la grande majorité de la population est restée paysanne et ancrée dans des communautés paysannes. Il est dès lors relativement normal que la question de l'accès à la terre agricole soit perçue comme un enjeu fondamental dans l'équilibre démocratique de ces pays et mobilise fortement. Il s'agit ni plus ni moins d'une question de survie pour un grand nombre de personnes. Sans terres, les communautés sont en effet directement privées des ressources dont elles ont besoin pour pouvoir vivre. Ne pas y prêter suffisamment d'attention conduit souvent à de fortes contestations sociales. À Madagascar, par exemple, la promesse de cession de près de 1,3 millions d'hectares du territoire malgache au groupe Sud-Coréen Daewoo a été à l'origine du renversement du pouvoir en place en 2009!

Au Nord, les personnes qui travaillent la terre ne représentent plus qu'une infime partie de la population active. En Belgique, ils sont tout au plus 2% et ne sont pas nécessairement tous sensibles à une approche paysanne. Dans un tel contexte, même si les terres agricoles sont une composante majeure de nos territoires, la question de leur accessibilité ne constitue donc pas une question qui passionne spontanément les foules. Et le fait que nous mangions pratiquement tous à notre faim diminue encore davantage l'intérêt de notre population à

cet enjeu. La gestion des terres agricoles finit alors par suivre progressivement une logique purement marchande qui n'intéresse que quelques acteurs minoritaires dans notre société : des propriétaires soucieux de préserver au mieux leur patrimoine foncier, des agriculteurs très performants du point de vue purement économique, capables de résister à une mise aux enchères, des acteurs privés intéressés par des projets non-agricoles³. Une logique qui, à bien y regarder, peut conduire à l'appropriation par une petite oligarchie des ressources naturelles de nos pays, et à la perte complète de contrôle de ce qui se fait sur notre territoire.

Du point de vue démocratique, l'enjeu s'avère pourtant fondamental tant il conditionne l'avenir de notre alimentation. Face à une logique purement capitaliste, il apparaît de plus en plus nécessaire de faire valoir les intérêts légitimes de la population. C'est à quoi s'emploie l'ASBL Terre-en-Vue par l'articulation de ses différentes actions.

Tout d'abord, la question de l'accès la terre mobilise trop peu l'attention des citoyens et des décideurs politiques. Ils considèrent en effet que l'abondance alimentaire leur est acquise pour toujours. Par la création et l'animation d'un réseau d'associations et de citoyens partenaires qui dynamisent le débat public, Terre-en-Vue permet progressivement une appropriation de la thématique au sein de la société, et de faire valoir les problèmes et des pistes de solutions. Ces activités créent progressivement les conditions pour que des décisions plus démocratiques voient le jour. Ce n'est ainsi pas tout à fait un hasard si au-

jourd'hui l'ASBL est directement invitée par l'acteur public à partager ses réflexions, aux côtés des associations d'agriculteurs et de propriétaires⁴.

Ensuite, Terre-en-Vue est déjà parvenue à faire l'acquisition de plusieurs hectares de terres agricoles qui ont été mis à disposition de fermes paysannes en manque de terres⁵. Ces terrains permettent à de nombreux citoyens de poser un geste en faveur de l'agriculture paysanne en soutenant l'activité d'acteurs d'une alimentation saine et locale. Au rythme du développement de l'ASBL terre-en-Vue, il faut être réaliste : l'initiative ne peut constituer LA solution à la problématique foncière en Belgique. Le capital réuni est certes de plus en plus important, grâce aux dons et aux parts des coopérateurs. Mais les capacités d'épargne des citoyens sont limitées et ne font pas véritablement le poids face aux investissements que certains acteurs privés sont prêts à faire en Belgique.

La démarche n'en demeure pas moins extrêmement importante dans la me-

sure où elle constitue un excellent moyen pour les citoyens de faire valoir leur point de vue et de valoriser des expériences alternatives de gestion des terres agricoles. L'expérience concrète d'achat en commun de ces terres repose en effet sur un principe redécouvert qui est celui du commun. Comme le soulignent Pierre Dardot et Christian Laval, ce principe « *s'impose aujourd'hui comme le terme central de l'alternative politique pour le XXI^e siècle : il noue la lutte anticapitaliste et l'écologie politique par la revendication des « communs » contre les nouvelles formes d'appropriation privée et étatique ; il articule les luttes pratiques aux recherches sur le gouvernement collectif des ressources naturelles ou informationnelles ; il désigne des formes démocratiques nouvelles qui ambitionnent de prendre la relève de la représentation politique et du monopole des partis.*⁶ » Ainsi, chaque terrain soustrait à la spéculation foncière constitue de formidables espaces d'expérimentation citoyenne. Celles-ci permettent de démontrer que la gestion purement marchande des terres agricoles n'est pas inéluctable et qu'il

est possible de formuler des politiques foncières alternatives en Belgique.

Aujourd'hui, Terre-en-Vue participe à des discussions engagées par le ministère wallon de l'agriculture autour de l'avenir du bail à ferme en Belgique. Il s'agit là d'une très belle opportunité de peser sur la réalité foncière en Belgique dont l'ASBL s'est saisie en s'associant avec différents acteurs associatifs et représentants du monde agricole pour faire valoir une vision citoyenne de l'agriculture.

CONCLUSION

Bien que les étalages de nos supermarchés nous donnent l'illusion de pouvoir décider individuellement de ce que nous mangeons, l'expérience de Terre-en-Vue montre que l'enjeu est éminemment plus complexe et que l'avenir de notre alimentation dépend aussi très largement de choix collectifs que nous posons en société. Dans son sillage, Terre-en-Vue nous engage à prendre part à un véritable mouvement démocratique qui donne à chacun un rôle à jouer compte tenu de ses moyens et de ses capacités.

■ Corentin DAYEZ

Animateur Thématique

Info : <http://www.terre-en-vue.be/>



NOTES

- 1 « Terre-en-vue », Capsules vidéo dédiées citoyens, Oxfam-Magasins du monde, 2014
- 2 Propos de Roels, M., extrait de « Terre de Liens Belgique : Sortir la terre agricole de l'économie spéculative ! », Dossier Des terres pour nos paysans, Nature & Progrès Belgique, Valériane n°90
- 3 Voir analyse précédente sur la réalité foncière en Belgique.
- 4 Du foncier pour l'agriculture familiale ? Outils et politiques en Wallonie et en Europe, séminaire organisé par la DG03 (SPW) et l'Association Européenne des Institutions d'Aménagement Rural, 07 octobre 2014
- 5 Pour connaître les projets, voir directement sur le site de Terre-en-Vue : www.terre-en-vue.be
- 6 Dardot, P. et Laval, C., Commun, Ed. La découverte, Paris, 2014

DÉFENDRE L'ACCÈS À LA TERRE

Partout dans le monde, des mouvements de citoyens et d'organisations de la société civile contestent l'appropriation de terres agricoles par des acteurs minoritaires, détenteurs d'importants capitaux. Ces mouvements partagent tous un même type d'exigence, celui de faire prévaloir le droit des populations à pouvoir se nourrir librement sur les intérêts économiques de ces acteurs. Un droit inaliénable et non monnayable !

Le droit à l'alimentation

«Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne».

Jean Ziegler,

Premier rapport sur le droit à l'alimentation, devant la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies

Cette course au contrôle des terres agricoles, de plus en plus convoitées, ne fait en effet pas l'objet d'un débat démocratique suffisamment sérieux. Face aux intérêts légitimes des producteurs et de consommateurs prédomine souvent la logique capitaliste qui accorde une place prépondérante au marché dans la gestion des ressources naturelles. Or, cette vision marchande est de plus en plus contestée au niveau des idées. Ainsi, par exemple, Elinor Ostrom s'est vue décernée le prix Nobel d'économie pour avoir tenté de démontrer que la gestion commune de ressources naturelles par des acteurs locaux non publics peut se montrer plus durable et efficace que la gestion privée ou étatique¹.

Par leurs actions, ces mouvements citoyens du monde entier provoquent ce débat et amènent la société dans son ensemble à se réapproprier et à reconcevoir la gestion des terres agricoles. À l'échelle locale, l'engagement de ces citoyens pour défendre l'accès à la terre peut prendre des formes multiples et variées. Cette analyse propose un rapide tour d'horizon de quelques-unes d'entre elles, pouvant servir de source d'inspiration pour en réinventer d'autres.

RÉSISTER À L'URBANISATION CROISSANTE

Aux dires de leurs promoteurs pu-

blics ou privés, les grands projets d'urbanisation répondraient à une préoccupation sociale pressante² : logement, stimulation économiques, création d'emplois, connectivité de zones géographiques isolées, renommée internationale, etc. Il s'agit ici d'un aéroport, là d'un stade de foot, de l'implantation de grands centres commerciaux, d'un centre d'excellence, d'une éco-cité, d'un nouveau complexe hospitalier, d'infrastructures de loisirs, de transports, etc. Ces projets nécessitent de grands espaces qui sont souvent grignotés sur des terres agricoles, valorisées pour les mètres carrés qu'ils représentent, et non plus pour leurs composantes productives. « On vend les surfaces 'au poids', c'est comme si il était possible d'échanger un kilo de 'bijoux de famille' contre un kilo de verroteries. Ainsi, la notion de 'qualité' des sols a totalement disparu du débat, et l'on voit se profiler une spéculation 'hors-sol' où l'échange est une valeur en soi³ ». Or, paradoxalement, les terres agricoles convoitées sont souvent les plus fertiles. En effet, ce n'est pas un hasard si les villes se sont implantées à proximité de terres de grande qualité, qui ont pu participer à leur développement économique. Ainsi, par exemple, si la région parisienne est très riche, ses terres agricoles le sont tout autant du point de vue agronomique. Mais elles sont fortement menacées par des projets d'urbanisation accrue. Or, la région ne produit déjà plus que quelques pourcents de sa nourriture⁴ !

Du pain ou des jeux⁵ ?

Il s'appelle Philippe Layat et défraie la chronique en France. Ses terres familiales sur lesquelles il produit de la viande de mouton lui seront bientôt reprises pour permettre la construction du tout nouveau stade de football à proximité de la ville de Lyon. La ville le presse de partir, car l'organisation de l'Euro 2016 n'attend pas ! Ses terres ne seront remboursées qu'à titre symbolique, soit 1€ du mètre carré. Mais de toute façon, Philippe se fout des dédommagements. Ce que lui veut, c'est de pouvoir continuer à nourrir les gens sainement.

Du point de vue de l'opinion publique, l'adhésion à ce genre de projet est pourtant loin d'être acquise. D'une part, les projections des retombées positives ne sont jamais garanties et peuvent même s'avérer très hasardeuses. Dans le cas des grands centres commerciaux, par exemple, les cas d'échecs cuisants en matière de création d'emploi ne manquent pas. Il n'est en effet pas rare que l'ouverture de nouveaux espaces de vente entraîne une baisse de performance de ceux qui existent déjà sur le territoire, ou provoquent la faillite des commerçants ayant décidé de s'y implanter, faute d'avoir amené suffisamment de clients⁶. En Belgique, par exemple, l'association de Management de Centre-Ville pointe différents centre-ville (Dour, Dinant, Binche, Châtelet ou Eupen) qui connaissent clairement cet écueil⁷. D'autre part, ce genre de projet impacte les territoires et les populations qui y vivent. Les conséquences sociales et environnementales ne sont pas nécessairement bien perçues, et cela d'autant plus si la population n'a pas été consultée au préalable.

Pour toute une série de citoyens, il apparaît évident que le caractère limité des terres agricoles donne trop facilement à ceux qui la pos-

sèdent le pouvoir d'imposer à la collectivité l'usage qu'ils souhaitent en faire, à leur seul et unique profit. Face à cela, il devient difficile de faire valoir des usages de la terre conformes aux souhaits des citoyens. Le cadre législatif limite en effet les formes de recours contre le développement de ce type de projet¹¹. Aussi faut-il être imagina-

tif et nombreux pour se faire entendre. Bien souvent, ce qui est alors recherché, c'est un basculement radical de l'opinion publique qui puisse entamer durablement les intérêts des promoteurs de ces projets. En France, on peut citer le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes¹², l'usine des 1000 vaches¹³ ou encore le barrage de Sivens¹⁴, autant de projets pharaoniques qui suscitent une opposition farouche de la population. En Belgique, ce type d'actions se multiplie aussi¹⁵.

Ce qui ressort de ces différentes mobilisations, c'est d'abord l'entrée dans le débat de nouveaux acteurs citoyens, qu'ils soient agriculteurs ou simples citoyens. Ils se saisissent de cette question du foncier parce

La construction d'une méga-prison à Haren (BXL)

Le «Master Plan prisons», c'est l'idée du gouvernement belge de construire de nouvelles unités pénitentiaires pour faire face à la surpopulation carcérale. A Haren, cela se traduit par la construction d'une méga-prison en étoile inspirée de la structure «Ducpétiaux» du 19ème siècle, façon Saint-Gilles et Forest. Le projet très couteux fait pourtant largement débat, particulièrement au sein des professionnels du secteur, parce qu'il ne résout en rien le problème de l'efficacité de l'accueil pénitencier. Les exemples scandinaves ne nécessitant pas ce genre d'infrastructures interpellent à ce sujet : la récidive et le taux de détention (le nombre de détenus par 100 000 habitants) sont les plus bas du monde⁸. En outre, comme l'indique l'Association Syndicale des Magistrats, l'implantation de la prison pourrait engendrer elle-même d'importants surcoûts logistiques, du fait de se retrouver éloignée de la cours de justice⁹.

La commune de Haren accueille déjà l'OTAN, Eurocontrol, les ateliers d'Infrabel, le dépôt nord de la STIB : des infrastructures dont les Harenois ne retirent aucun bénéfice et qui génère déjà pas mal de nuisances. En outre, le village est traversé par trois lignes de trains et des axes routiers importants. Une méga-prison, qui signifie le bétonnage de plus de 19 hectares cultivables, constitutifs d'un cadre de vie agréable, auquel s'ajoutent toute une série de nuisances. Pas étonnant qu'elle soit le déclencheur d'un large mouvement d'opposition.¹⁰

qu'ils se sentent concernés à des titres très divers, et au-delà de leur simple intérêt personnel, parce qu'ils estiment qu'il y a une insuffisance d'intervention de l'Etat dans son rôle de régulateur et un manque de vision sur l'avenir du foncier. Ils défendent l'idée que les terres soient associées à une forme de gestion commune et démocratique. Ensuite, ce qui est clairement formulé, c'est une revendication d'une meilleure adéquation entre les moyens et modes de production et des objectifs écologiques et sociaux, locaux et globaux. Ainsi, les mouvements sont souvent soucieux de montrer concrètement, et localement, que d'autres répartitions et usages techniques et sociaux du foncier sont possibles, et pourraient être généralisés grâce à une gestion foncière plus adaptée.

Face à l'obstination des promoteurs publics ou privés, ces résistances citoyennes ne sont pas vaines et pèsent d'autant plus qu'elles sont généralement portées par des personnes déterminées et désintéressées. D'une part, elles favorisent une prise de conscience des enjeux liés à la problématique foncière. D'autres part, elles entament la légitimité de ces acteurs à faire ce qu'ils veulent, et les oblige à adapter leur stratégie, reconsidérer leur projet, et parfois même à l'abandonner¹⁷.

RECONSIDÉRER NOTRE RAPPORT AU SOL

La protection des terres agricoles passe également par une révision importante de notre rapport aux sols. Ainsi, par exemple, le phénomène d'artificialisation des terres

17 avril – journée des luttes paysannes¹⁶

Le 17 avril, le Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne a fait de l'accès à la terre un objet central en lançant un appel à planter des patates saines sur des terrains agricoles menacés par des projets d'artificialisation. Outre le caractère ludique et convivial de résistance à ce phénomène, l'activité a également pour but de démontrer que la production saine de notre nourriture au niveau local est non seulement possible, mais aussi souhaitée par un grand nombre de personnes. Car, en Belgique, les capacités et les vocations à prendre soin de ces terres agricoles ne manquent pas, contrairement à ce qu'un grand nombre de personnes pensent.

est également profondément lié à notre conception de l'habitat. L'occupation des sols révèle en effet une superficie résidentielle par habitant (SRH) nettement supérieure à celle des pays limitrophes. En Wallonie, [la SRH] affiche une valeur de 626 m²/hab. En moyenne, loger un habitant y nécessite donc l'artificialisation de plus de 600m². Pour les Pays-Bas, l'Allemagne et la France, les SRH sont respectivement de 192m²/hab., 282 m²/hab. et 348m²/hab¹⁸. Les pouvoirs publics y sont particulièrement sensibles. Ainsi, entre 1986 et 2007, plus de 3.000 ha de terres situées en zone agricole ont ainsi été réaffectées à l'urbanisation via des modifications de plans de secteur. D'autre part, les modifications de prescriptions dans des zones prédéfinies (zones d'urbanisation différée et zones d'aménagement communal concerté) représentent respectivement 9.000 ha et 22.000 ha de terres réaffectées à l'extension de nouvelles zones urbaines¹⁹.

Certes, à l'échelle du citoyen, il s'avère très difficile de peser sur ces décisions administratives. Mais il est par contre possible de faire considérablement baisser la pression que

les habitants et les collectivités exercent sur le foncier en limitant spontanément la taille des espaces occupés et en reconsidérant l'articulation entre différents usages de ces mêmes espaces. Il est ainsi possible de faire évoluer notre façon d'habiter notre chambre, notre appartement, notre maison, notre ville, notre village ou notre quartier en reconsidérant les formes du « vivre ensemble ». Rien de triste ou de limitatif pour la liberté individuelle. Au contraire, la perspective de ces réflexions est de viser une meilleure articulation de nos différents besoins (confort, convivialité, transports, etc.) avec des impératifs de gestion plus économe en espace²⁰.

Par ailleurs, notre vision territoriale est souvent dichotomique, séparant les espaces à vocation agricole des autres espaces que nous occupons. De même, nous avons tendance à penser que la production alimentaire ne relève que des agriculteurs. Or, les expériences d'agriculture urbaine et périurbaine nous rappelle qu'il est au contraire possible d'articuler espaces de vie et espaces de production et de transformation alimentaire²². Des petits potagers aux grands projets de reconversion de

Une bibliothèque en production alimentaire²¹

Depuis quelques temps, la Bibliothèque royale de Belgique accueille sur ses toits un potager écologique (sans pesticide, engrais chimique de synthèse et sans OGM), hors sol, qui vise une production destinée à être commercialisée pour la consommation locale (cantine, maison de retraite, restaurant, mini marché citoyen, épicerie sociale, etc.) ou une production individuelle. Le projet est à un stade expérimental, et vise à stimuler le développement de projets similaires en ville.

INTERPELLER LES INSTITUTIONS LOCALES QUI SONT PROPRIÉTAIRES

Au niveau local, les administrations communales, les CPAS, les fabriques d'églises disposent de réserves foncières non-négligeables. A titre d'exemple, d'après une note du ministre Wallon René Collin, ces trois entités disposeraient dans la province du Luxembourg de 9.806 hectares agricoles²⁵. Certes, cela ne correspond qu'à une faible part de la superficie agricole utile totale de la province qui compte 143.828 hectares au total. Mais, la possession de ces terres constitue toutefois un formidable levier pour stimuler un développement agricole différent en suivant une logique de gestion foncière alternative.

Aussi petites soient-elles, ces superficies agricoles peuvent en effet être utilisées pour aider l'installation de jeunes et d'agriculteurs à titre complémentaire, favoriser la prise en compte de la multifonctionnalité des pratiques agricoles et encourager l'innovation et la diversification en agriculture. Les outils pour y parvenir sont multiples : intervention sur le cahier des charges, adop-

La commune de Hotton défend ses paysans

Faute de terres agricoles disponibles, suite à une fin de bail, la ferme Renaud était menacée de mettre fin à une partie importante de ses activités. Afin de contrer le phénomène, la commune de Hotton a officialisé sa participation à la coopérative Terre-en-vue début 2014. Avec une somme (2500€) allouée à la ferme, Hotton devient la première commune à prendre des parts au sein de la coopérative, outil d'investissement citoyen et solidaire.

friches industrielles, les espaces de production potentiels ne manquent pas, et sont bien souvent vecteur de sens bien au-delà de l'activité de production pour les habitants qui y sont associés. L'exemple de la ville de Detroit, aux USA, est à cet égard éloquent. Cette ville, tombée littéralement en faillite, où l'agriculture urbaine est en pleine expansion, ce qui n'est sans poser de grandes questions quant à la gestion de ce nouveau phénomène²³.

tions de régimes de location multiples, limitation des loyers, etc.

Pour les citoyens, ces terres constituent une formidable opportunité d'interpellation des acteurs publics de leur localité en leur rappelant l'intérêt général dont ils sont censés se porter garant. Une piste d'engagement citoyen qui implique de bien connaître la réalité foncière locale, ce qui constitue déjà en soi un véritable défi.

Nourrir les habitants d'Ixelles²⁴

Au cœur de Bruxelles, à Ixelles, le potager Ernotte est un écrin de nature où poussent des fruits et des légumes savoureux. C'est un lieu de passage, de fête et d'échanges multiculturels qui a la particularité de rassembler régulièrement les habitants du quartier, les personnes âgées et les enfants venus des écoles voisines. Le potager est malheureusement menacé de destruction par la ville, et soulève l'indignation des habitants de la commune. Leur mobilisation témoigne des liens indissociables existants entre activité de production et vie en société et pose directement la question délicate de l'articulation entre nos différents espaces de vie.

ANCRRER LA PRODUCTION ALIMENTAIRE SUR LES TERRITOIRES

Notre alimentation dépend aujourd'hui en grande partie d'importations de produits alimentaires étrangers qui pourraient parfaitement être produits localement. A l'initiative d'associations et de citoyens, un travail de mobilisation et d'enquête est mené afin d'identifier et d'activer le potentiel de relocali-

sation de notre alimentation à l'échelle d'une région²⁶. Cela permet, entre autre, de mieux connaître le nombre de paysans et d'hectares de terres nécessaires à la relocalisation des productions alimentaires. De la sorte, il est possible de sensibiliser les divers acteurs d'une même région sur la quantité idéale d'installation de paysans pratiquant une agriculture paysanne, mais aussi d'un grand nombre d'activités qui y sont associées. Une vision commune de leur territoire peut ainsi progressivement se construire et renforcer les efforts des uns et des autres pour aller dans le même sens.

Les projets de transformation territoriale sont souvent longs et complexes. Mais une vision territoriale bien construite et partagée entre

acteurs peut amener des changements durables et profonds. En France, c'est grâce à une vision commune entre élus, agriculteurs et habitants que le plateau de Saclay a su préserver une vocation agricole forte, malgré la tendance générale à l'urbanisation²⁷.

OCCUPER LE TERRAIN

Sur le vieux continent, des terres sans propriétaires, ça n'existe pas. Par contre, il est encore possible de trouver des terres laissées à l'abandon pour un temps plus ou moins long, dans l'attente d'une valorisation qui tarde à venir. Aussi, plutôt que d'attendre que leur propriétaire ne décide de leur sort, certains citoyens prennent l'initiative d'occuper ces terres en y développant différents types d'activités. Les terres en friche sont retravaillées avec les outils et matériaux dont ils disposent pour remettre les terres en production, et inscrire la production alimentaire dans des circuits de distribution alternatifs. Autour de cette activité principale, les terres deviennent alors un support de revendications et d'expérimentations multidimensionnelles.

L'occupation des terrains, tantôt illégale, tantôt avec l'accord implicite des propriétaires, permet en effet de rendre plus concrets les projets dont rêvent les citoyens et de les mettre à l'épreuve des faits. Leurs réussites constituent autant de démonstrations d'usages qui mériteraient d'être pérennisés. Une réussite qui conforte à la fois les citoyens dans leur détermination à promouvoir ces usages, et en même temps les personnes extérieures qui peuvent mieux en apprécier la pertinence.

■ Corentin DAYEZ
Animateur Thématique

La première ferme urbaine agro-écologique à Bruxelles

La ferme urbaine est une jeune exploitation en agriculture maraîchère qui a démarré en février 2010 sur des terres en friches située à Neder Over Hembeek, et appartenant à la ferme Nos Pilifs. En 2013, chaque semaine de mai à décembre, la ferme a approvisionné localement, en légumes frais issus de l'agriculture biologique, en filière courte (du producteur au consommateur) via 3 GASAP (groupement d'achat et de soutien à l'agriculture paysanne) une quarantaine de familles (paniers de 7 à 8 légumes pour 2 à 4 personnes). Le projet a eu pour objectif principal d'initier et de former 4 jeunes peu qualifiés au métier de maraîcher et à l'entretien de jardins potagers. Ils étaient encadrés par deux formateurs agronomes et une accompagnatrice sociale. Le projet a été soutenu par le Ministère de l'Emploi. Le travail de la terre se fait par traction animale grâce à 2 ânesses, Lola et Chemsey.

Depuis ce début d'année 2014, la ferme a dû déménager. Mais le projet continue et s'est recentré sur le terrain de la «bergerie» situé dans le quartier du Val Maria.

La Ceinture aliment-terre liégeoise

Le projet émane d'une coalition d'acteurs citoyens, économiques et culturels de la région liégeoise qui s'engagent dans le projet de transformation en profondeur du système alimentaire régional. Il a pour but de faciliter le développement d'initiatives multiples allant toutes dans le sens d'une plus grande part de marché pour les produits locaux, «bons, propres et justes», accessibles à l'ensemble de la population. Il a été lancé le 6 novembre 2013 par un forum ouvert destiné à stimuler l'implication d'un maximum d'acteurs liégeois provenant d'horizons très différents.



NOTES

- 1 E. Ostrom, Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, De Boeck, 2010
- 2 La plupart des projets pharaoniques défendus par des acteurs publics font appel à l'investissement privé, amenant, de facto, une complexification des intérêts économiques en jeu.
- 3 Lorthiois, J., Loup, B., « Le foncier agricole : un enjeu conflictuel en Plaine de France », in Pour, La revue du GREP #220, 2013
- 4 Lorthiois, Op. Cit.
- 5 Cornet, R., Du pain ou des jeux ? L'agriculture perd du terrain, RTBF, Matin première, 20 octobre 2014
- 6 Lorthiois, Op.Cit.
- 7 Deffet, E., « Toujours plus de commerces vides dans les centres-villes », Le Soir, Samedi 16 février 2013, p.16
- 8 Baelle, M., Vierset, J.-M., Nos prisons belges: parkings ou tremplins? Que penser de l'exemple scandinave?, RTBF, Transversales, 3 avril 2013
- 9 Commission de concertation de la Ville de Bruxelles, Séance du 09/07/2014
- 10 Moulin, L., « Haren menacé par une mega prison », in Bruxelles en mouvements n°264, Inter-environnement Bruxelles – Mai-juin 2013
- 11 Des formes de recours qui ne sont toutefois pas toujours pleinement saisies par les citoyens. Or, il s'agit là d'une piste complémentaire d'engagement citoyen autour de l'enjeu de l'accès à la terre.
- 12 <http://lutteaeroportndd.com/>
- 13 Voir l'infographie réalisée par la Confédération Paysanne qui détaille le projet : <http://enviedepaysans.fr/blog/2013/10/tout-comprendre-aux-1000-vaches/>
- 14 <http://www.collectif-testet.org/>
- 15 <http://lutttes-paysannes.be/spip.php?rubrique12>
- 16 <http://lutttespaysannes.be/>
- 17 Pour un exemple contrasté de écueils et de victoires possibles sur ce genre de mobilisation, lire Lorthiois, Op.Cit.
- 18 J.-M.Halleux, « Le gaspillage de l'espace wallon », Les cahiers nouveaux, N°85, juin 2013.
- 19 Service Public de Wallonie – DGARNE, « Tableau de bord de l'environnement wallon 2010 », Révisions partielles des plans de secteur en Région wallonne 1986-2007
- 20 Lire à ce sujet « Habiter groupés », Dossier, Magazine Imagine, 89 - janvier & février 2012
- 21 <http://www.potage-toit.be/>
- 22 Vertigo, « L'agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des villes et des communautés », Volume 10 numéro 2, septembre 2010.
- 23 Baralon, J., « L'agriculture urbaine à Détroit : de la rouille à la terre », Chronique de la Mission Agrobiosciences, 8 juillet 2013 (http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3644#.Vlgh-cnapx)
- 24 <http://www.potagersxl-en-danger.org/>
- 25 http://www.agri-web.eu/2012-01-18_note-du-depute-provincial-a-lagriculture-rene-collin-concernant-la-gestion-foncier-agricole-public-dans-les-communes-luxembourg-belge
- 26 Terre-de-lien en France a par exemple mis en place « Le Convertisseur Alimentaire », interface internet permettant d'identifier combien de paysans et paysannes seraient nécessaires dans une commune si on relocalisait la consommation alimentaire. Pour en savoir plus : <http://convertisseur.terredeliensnormandie.org/>
- 27 Spaak, D., « Le plateau de Saclay : une terre pionnière pour la protection foncière en attente d'un projet pour ses espaces ouverts et agricoles » in Pour, La revue du GREP #220, 2013



OXFAM
Magasins du monde